

# Débat public

## EOLIENNES EN MER NOUVELLE-AQUITAINE

### Compte rendu intégral

#### Réunion publique

Lundi 4 octobre 2021 à Royan

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Espace Pelletan 61 bis, rue Paul Doumer 17200 Royan
<b>PARTICIPANTS :</b>	100 participants
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14 h30 à 16 h 30 (durée du REC : 2 h 23)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	16 questions environ

#### En tribune

M.	Francis	BEAUCIRE	Président, CPDP
M.	Denis	CUVILLIER	Membre, CPDP
Mme	Carole	MAVEYRAUD	CPDP chargée de mission – Secrétariat général
M.	Luc	PICOT	CPDP secrétaire général

#### Maîtrise d'ouvrage

M.	Julien	MORIN	Chef de la division énergie (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine)
M.	Hervé	TREHEIN	Adjoint au chef de mission à la coordination des politiques – Direction interrégionale de la mer sud atlantique
M.	Pierre-Emmanuel	VOS	Directeur du projet éolien en mer de la DREAL
M.	Aurore	GILLMAN	RTE responsable de la concertation environnement
M.	Alice	LAPIJOVER	Chargée de concertation environnement - RTE

#### Intervenants :

M.	Patrick	MARENGO	Maire de Royan
M.	Jean-Paul	MONIER	Habitant de La Tremblade
M.	Eddy	PUJALON	Président du mouvement de la ruralité
Mme	Sophie	HUBERSON	Présidente d'Estuaire pour tous rive droite
M.	Michel	SIMONET	Contribuable royannais.
M.	Éric	BLANC	Vice-président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime
Mme	Faustine	MASSON	chargée de mission au comité régional des pêches

## **Nouvelle-Aquitaine**

<b>M.</b>	<b>Patrice</b>	<b>LIBELLI</b>	<b>Maire de Vaux-sur-Mer et conseiller départemental.</b>
<b>M.</b>	<b>Christophe</b>	<b>PLASSART</b>	<b>Conseiller municipal de la ville de Royan</b>
<b>M.</b>	<b>Antoine</b>	<b>BALAZUC</b>	<b>Comité régional de pêche maritime de Nouvelle-Aquitaine</b>
<b>M.</b>	<b>Ion</b>	<b>TILLIER</b>	<b>Comité régional des pêches des Pays de la Loire</b>

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **M. Patrick MARENGO, Maire de Royan**

*Accueil du public et présentation des participants.*

### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je suis Denis CUVILLIER, je viens d'être présenté comme membre de la commission particulière du débat public. Carole, image suivante. Les dates du débat, il a donc démarré le 30 septembre, c'est la deuxième réunion dite de proximité, réunion publique que l'on fait sur ce débat et qui se terminera fin janvier, donc au total, on aura 4 mois de débat.

À quoi sert un débat public ? Un débat public, c'est une procédure qui est prévue par la réglementation sur tous les grands projets. Les porteurs d'un grand projet, on a vu jusqu'à présent que c'était l'État et RTE sont obligés de saisir préalablement à la décision de faire le projet de saisir la Commission Nationale du Débat Public pour organiser un débat public sur le projet. Un débat public, il sert à quoi ? À exprimer les arguments de tous les publics, quels qu'ils soient sur le projet porté par l'État et RTE ici.

Le but de cette réunion, c'est bien cela, c'est que vous posiez des questions, en tous cas, si vous avez des questions à poser que le porteur du projet puisse y répondre et si les questions portent sur le débat public lui-même, c'est nous Commission particulière qui répondront. Recueillir vos recommandations sur le projet et tous ces avis, propositions et recommandations, nous, Commission particulière, nous en ferons un compte rendu. Ce compte rendu sera public, il sera consultable par tous. Nous avons deux mois pour faire ce compte rendu après le débat public et l'État a l'obligation d'y répondre dans les 3 mois qui suivent. Dans sa réponse, l'État dit – une réponse ce n'est pas forcément oui ou non – c'est : voilà ce que j'ai entendu, voilà ce que je vais faire de mon projet. On a vu des débats publics à l'issue desquels le porteur de projet a renoncé à son projet, vous voyez, ça peut être très ouvert les réponses que peut avoir un porteur de projet à la suite du débat public.

Qui organise le débat public ? Il est décidé par la Commission nationale du débat public qui nomme une structure éphémère – comme le disait monsieur le maire qui est donc une Commission particulière du débat public donc voici les membres : Francis, le Président, moi-même et il y en a 3 autres : Arnaud PASSALACQUA, Julie DUMONT, Anaïs LEFRANC-MORIN qui sont les membres de la Commission particulière. Et puis, comme tout ça est quand même un gros travail d'organisation, il y a un secrétariat général de 3 personnes : Luc PICOT, Carole MAVEYRAUD qui est ici et Louise-Marie CABAL. Vous voyez, c'est une structure de 8 personnes qui ont commencé à travailler au mois de mars pour préparer ce débat public et on travaillera jusqu'au mois de juin l'année prochaine, donc vous voyez qu'un débat public, c'est quand même une organisation conséquente.

**Un citoyen :** S'il vous plaît, si je peux me permettre, est-ce que vous pouvez préciser votre origine ? Est-ce que vous êtes fonctionnaire, société civile, quelles sont vos compétences, vos origines, pour qu'on sache bien comment c'est constitué, s'il vous plaît.

### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Alors, les Commissions particulières du débat public sont des citoyens, on est citoyens, on a tous des origines différentes, Francis BEAUCIRE est professeur émérite à la Sorbonne en géographie, Arnaud PASSALACQUA est professeur, lui aussi dans l'enseignement à Paris Est, il est dans les transports. Julie DUMONT est chargée de concertation, c'est la seule qui soit de la région Nouvelle-Aquitaine, moi-même, je suis ingénieur récemment retraité, mais j'étais spécialisé dans les grands projets ferroviaires. Anaïs LEFRANC-MORIN travaille à l'ancienne DATAR qui s'appelle aujourd'hui l'ANCT. Donc, vous voyez, c'est un recrutement très large, c'est un panel très élargi. Je précise qu'en dehors de Julie DUMONT qui est de la région, mais qui n'est pas d'ici, tous les autres sont dans des régions géographiquement différentes. Une des obligations de tous les membres de la commission particulière du débat public, c'est une neutralité totale vis-à-vis de la région et vis-à-vis du projet.

Les principes du débat public : égalité, chaque personne a le même droit de parole, quelle qu'elle soit, c'est un peu comme les membres de la Commission particulière, tout le monde à égalité : élu, associatif, personnes individuelles, tout le monde a droit à la parole.

L'argumentation, ça, on y tient beaucoup, parce qu'on a un compte rendu à faire et on voudrait que ce ne soit pas un référendum pour ou contre l'éolien en mer. Si c'est pour dire oui ou non, il n'y a pas besoin d'organiser tout ça. En revanche, ce qu'on aimerait bien mettre dans notre compte rendu, ce

sont des arguments. Je suis pour, pour cette raison-là, je suis contre, pour cette raison-là. Je vois les choses autrement, parce que.

Transparence, les échanges entre les participants sont publics et restitués, cette réunion est enregistrée, l'enregistrement est disponible sur le site du débat, enfin, sera disponible après la réunion.

Neutralité, la Commission ne prend pas parti pendant les débats. Nous, on ne donnera pas d'avis sur le projet, on retranscrira les avis et les arguments que nous aurons entendus pendant le débat. Nous, on se refuse à donner notre propre avis, on en a un bien sûr, comme tout le monde, mais on ne le donnera pas.

Les principes directeurs d'architecture de débat public, c'est un peu savant comme titre, mais on tient à dire : se mettre à la page pour penser le projet à la bonne échelle, porter à la connaissance du public ce que sont les réalités industrielles qui commandent la réalisation des parcs éoliens marins en 2021 et au-delà. On profitera de ce débat en organisant des réunions thématiques sur des sujets, dont l'évolution des technologies des éoliennes et nous essayerons de nous projeter dans ce que pourrait être un parc éolien à l'horizon de la réalisation de ce parc si l'État décide de le réaliser. Mettre le projet en perspective, nous pensons dans le cadre de la politique pluriannuelle de l'énergie et du DSF, Document Stratégique de Façade, on abordera, je pense, ces sujets lors de la réunion avec les maîtres d'ouvrage.

Élargir le cadre géographique de la réflexion. Nous aurons au mois de novembre des ateliers de co-conception ouverts à tous, qui seront sur inscription préalable pour réfléchir à ce que pourrait être ce parc, et dans ce cadre-là, le débat sera très ouvert sur toutes les alternatives au projet, sachant qu'il y a une alternative maximaliste qui est de ne pas réaliser le projet, ce qu'on appelle l'option zéro. Que se passe-t-il si on ne réalisait pas ce projet ?

Comment le débat va-t-il se dérouler ? Quatre mois, sur les 4 mois, il y aura plusieurs phases, la première, c'est la mise en partage des connaissances de tous les publics, notamment à partir des questions posées aux maîtres d'ouvrage, c'est l'objet de cette réunion. L'approfondissement des sujets et la recherche de scénarios possibles du projet à partir de novembre et la mise en perspective du projet au regard de l'objectif de la neutralité carbone en 2050. Maintenant, vous êtes invités à ce qui sera un peu l'évènement de clôture de ce débat qui sera un festival énergie et océan à La Rochelle les 13, 14 et 15 janvier prochain, une date que vous pouvez déjà réserver, ce sera à l'espace Enca.

Alors, pour participer à la réunion, c'est une réunion classique, ceux qui souhaitent s'exprimer lèvent la main, on sera plusieurs à repérer et on vous donnera la parole à tour de rôle. Essayez de garder votre intervention concise, pour les questions, c'est simple, vous avez tout à fait le droit de faire des déclarations, essayez de ne pas dépasser les 2 minutes. Enfin bien sûr, le respect de la parole de chacun.

#### **Melle Carole MAVEYRAUD, Chargée de mission évènementiel au secrétariat général de la CPDP**

Bonsoir, on va vous passer le micro, on va éviter de parler hors du micro, parce que l'enregistreur ne pourra pas vous entendre et ça ne pourra pas être retranscrit sur le site Internet et on ne pourra pas entendre votre intervention.

#### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Présentation du projet par le maître d'ouvrage.

#### **M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Bonjour, mesdames et messieurs, merci beaucoup pour votre accueil aujourd'hui pour cette discussion et cette présentation préliminaire du projet. Donc, on va faire à deux voix avec ma collègue de RTE qui a été présentée tout à l'heure, une petite vingtaine de minutes de présentation. Donc tout de suite, pour rentrer dans le vif du sujet, l'État souhaite développer l'éolien en mer au large des côtes sud-atlantiques pour lutter contre le changement climatique et diversifier son mix énergétique et donc on vient vers vous avec différents types de questions. Une première question qui porte sur l'opportunité de ce projet, l'opportunité de développer un projet éolien au large des côtes sud-atlantiques ou la possibilité de dire oui ou non. Une deuxième question qui porte au sein d'une zone de 300 km<sup>2</sup> sur la pose d'un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1 000 MW pour une entrée en production à l'horizon 2030.

On a également une seconde question qui porte sur une projection ultérieure : est-ce qu'on pourrait envisager un deuxième parc d'une puissance de 1 000 MW maximum dont le raccordement – on vous expliquera tout ça tout à l'heure – pourrait être commun avec le premier parc. Ce sont les questions posées dans le cadre du débat public.

Pourquoi l'éolien en mer ? On voulait vous projeter cette slide qui nous présente un peu la trajectoire qu'on va devoir avoir pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Donc, la neutralité carbone, c'est l'équilibre entre les émissions des gaz à effet de serre d'origine humaine et les capacités d'absorption par la nature. Ça, cet objectif c'est aussi pour essayer d'éviter d'atteindre un réchauffement de plus de 2°, comme on le sait tous qui entrent dans le cadre des accords de Paris signés par la France. Donc à gauche, vous avez un mix énergétique actuel de la France et à droite, celui qui est projeté dans les hypothèses les plus simples, les plus neutres en 2050.

Donc à gauche, on s'aperçoit que le mix énergétique est composé encore aujourd'hui à 70 % d'énergie fossile et à 30 % des autres énergies qui sont l'électricité et la biomasse. Ce sont ces énergies fossiles qui sont responsables du réchauffement climatique et sur lesquelles on souhaite agir très rapidement maintenant. Quand on se projette en 2050 avec le scénario de l'État, un scénario de la stratégie nationale bas carbone, on va essayer déjà de réduire de moitié notre consommation, donc pas la sobriété et aussi par l'efficacité énergétique. Vous le voyez, notre consommation devrait passer de 2108 térawatts/heure à 255 térawatts/heure en 2050 et évidemment, l'idée, c'est de supprimer ou de minimiser au maximum l'utilisation des fossiles. Pour ça, on va être obligés de développer fortement les autres sources d'énergie dites décarbonées qui sont donc le nucléaire et les renouvelables et comme on peut le voir, on a une augmentation inévitable de la production d'électricité. Si on ajoute à tout ça le fait de diversifier notre mix énergétique, ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, on souhaite ramener la production nucléaire qui est aujourd'hui prend part à 67 % dans le mix à 50 %, on s'aperçoit que ça nous oblige à développer fortement les énergies renouvelables en complément de l'énergie nucléaire qui ne sera évidemment pas abandonnée, au contraire.

Donc, pourquoi l'éolien en mer, l'éolien en mer est une de ces énergies renouvelables qui pourrait nous aider à atteindre nos objectifs. L'éolien en mer nous permet d'avoir une importante production d'électricité, grâce à des vents forts et réguliers en mer et l'éolien en mer est 2 fois plus productif en temps et en puissance que l'éolien terrestre et c'est un facteur de 1 à 6 de production d'électricité. L'électricité est compétitive avec des coûts de production qui sont à la baisse et des prix qui sont de plus en plus proches de ceux du marché. Donc le dernier parc éolien en mer qui a été attribué, celui de Dunkerque, pour un prix cible de 44 € du mégawatt heure est donc très largement inférieur au prix du nucléaire qui est estimé à 48 € du mégawatt heure pour le moment.

L'électricité en question est donc décarbonée, ce qui remplit notre objectif de neutralité carbone en 2050, très peu de gaz à effet de serre sont émis tout le long de son cycle de vie, du cycle de vie des éoliennes, de la construction du parc à son démantèlement – on pourra en rediscuter évidemment – et cette technologie qu'on propose qui est de la technologie éolienne posée est une technologie mature qui a déjà fait ses preuves depuis le début des années 80 dans les pays européens et qui bénéficie donc d'un important retour d'expérience.

Voilà la situation française pour l'instant, donc pour le moment, nous n'avons aucun parc en production en France. Le premier parc à entrer en production sera celui de Saint-Nazaire en 2022. Vous avez là une représentation des projets en cours en revanche qui vont donc sortir de mer petit à petit, et nous sommes actuellement en débat public sur 2 projets : le projet sud atlantique, donc le nôtre, et un projet pour des éoliennes flottantes en Méditerranée. Donc l'ensemble de ces projets, s'il voit le jour, permettrait de parvenir à une production d'à peu près 6 200 MW d'installation d'éoliennes en mer, ce qui correspond aux objectifs de notre programmation pluriannuelle de l'énergie, donc les orientations en matière de politique énergétique de la France à cet horizon.

Nous ici, pour apporter notre écot à l'effort de développement des éoliennes en mer, on propose donc un premier parc de 500 à 1000 MW posé attribué en 2022 sur l'axe sud atlantique et la discussion potentielle de 1 000 MW supplémentaires à partir de 2024 et ultérieurement. Si on se penche un petit peu plus maintenant sur ce que serait le projet, alors on propose au débat public une zone d'étude en mer de 300 km<sup>2</sup>. Cette zone d'étude en mer, elle n'a pas été installée là par hasard, un document très important qui est celui de la planification maritime a été adopté en 2019, il s'agit du document stratégique de façade qui régit un peu toutes les activités en mer. Ce document stratégique de façade a établi un potentiel éolien dont vous voyez à droite sur la carte la partie posée donc hachurée orange et un peu plus loin en vert, la partie jaune qui correspond au potentiel éolien flottant.

Donc, on a choisi évidemment une zone d'étude en mer qui correspond à un endroit où les vents sont porteurs pour pouvoir développer les éoliennes. Au sein de cette zone qui est représentée ici par le pentagone rose sur la carte, vous retrouvez une petite zone, un peu plus petite qui est une zone de concertation qui a déjà eu lieu en 2015 et 2017 et qui a permis d'établir une zone préférentielle propice, de moindres contraintes, on va dire, d'installation des éoliennes pour la préparation d'un parc de 500

MW, à l'époque. Le projet n'avait pas vu le jour, parce qu'en 2015, les conditions technologiques étaient meilleures sur d'autres parties des façades métropolitaines et donc, il n'avait pas perduré. On a cette petite zone de 120 km<sup>2</sup> qui a donc été étendue pour permettre de développer des projets dont on vous a parlé tout à l'heure de 500 à 1 000 MW dans un premier temps, peut-être 2 000 MW supplémentaires.

Évidemment, ces zones de production doivent être raccordées par des aires de raccordements qui sont en cours de travail et dont nous parlera Aurore GILLMAN tout à l'heure, soit par le nord, soit par le sud de l'île d'Oléron. Donc voilà pour redire un petit peu le projet, vous voyez la zone d'étude en mer, ces aires d'étude de raccordement.

L'important, c'est quand même de planifier la puissance cible, parce que de cette puissance cible dépend le raccordement et que ce raccordement peut être mutualisé si, lors du débat public, il était proposé d'avoir à terme deux parcs.

#### **Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Oui, c'est important de pouvoir présenter comme option pour demain ou après-demain d'ores et déjà la possibilité d'optimiser le réseau de raccordement en mer. Le réseau de raccordement en mer électrique sera demain un bien public qui relèvera de la collectivité et qui sera d'ailleurs financé par tout un chacun via une partie de votre tarif, de votre facture d'électricité. C'est comme ça que le réseau qui alimente tous les jours nos industries, nos territoires et vos domiciles, vos activités est alimenté et financé, c'est un financement public. Ce que propose aujourd'hui RTE, donc l'entreprise que je représente aujourd'hui dans sa démarche de transparence, de planification de l'éolien en mer demain sur nos façades, ici, la façade sud-atlantique, c'est de pouvoir, le cas échéant, si c'est jugé acceptable, compatible avec les usages, etc., c'est tout l'objet du débat public aujourd'hui d'optimiser, c'est-à-dire de mutualiser les infrastructures de raccordement dès lors qu'évidemment les conditions sont réunies. La première, c'est que ce soit planifié.

Dès lors qu'on le planifie, on peut – comme le schéma le présente ici simplement – plutôt que de faire un raccordement pour un parc et quelques années plus tard, venir demander un raccordement pour un second parc, pouvoir anticiper aujourd'hui pour demain ou après-demain le raccordement pour 2 projets, ça peut être 3, ça peut être 4, ça dépend vraiment de la planification et ça dépend donc aujourd'hui de la tenue de ce débat public. Ce sont des choses qu'aujourd'hui, RTE pose dans tous les débats publics pour toutes les façades, quelles que soient des technologies. Ce sont des solutions d'optimisation, pour un même volume qui pourra être demain planifié sur une même zone maritime, on pourra ainsi pour un même volume d'énergie réduire les coûts associés de raccordement et ainsi que les impacts naturellement, puisqu'on aurait moins d'ouvrage de raccordement pour un même volume d'électricité. Donc c'est un principe simple qui est aujourd'hui sur la table. Libre aux parties prenantes et au public de s'en saisir et de se prononcer sur cette opportunité. C'est une opportunité qu'on présente aujourd'hui.

#### **M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Alors, si on revient un petit peu sur ce que pourrait être ce qu'est un parc en mer, de manière très fictive, c'est pour vous donner un peu une idée des dimensions. Pour une puissance cible de 1000 mW, aujourd'hui, on se base sur des mâts qui en 2030 auront des puissances de 15 mW par mâts. Donc on est à peu près sur une installation de 66 éoliennes en mer pour une surface occupée de 100 à 130 km<sup>2</sup>. Un gros rectangle de 13 par 10. En dessous, on vous en a donné une petite représentation, donc les éoliennes sur le rang sont éloignées les unes des autres de 1 km environ, ce qui est une distance technique, elle peut être supérieure, mais elle ne peut pas être inférieure en tout cas. Et on a des rangs de 1,8 km. On peut jouer évidemment sur les distances entre ces éoliennes pour créer des corridors de passage des bateaux et y autoriser la pêche, etc., je pense qu'on pourra revenir sur cette question ultérieurement.

Voilà ce que représente donc un parc de 500 mW à gauche, environ 35 éoliennes dans la zone d'étude en mer et un parc à droite de 1 000 mW, donc 130 m<sup>2</sup> à peu près, 66 à 70 éoliennes dans la zone d'étude en mer. Donc, tout l'intérêt aussi de ce débat, ça va être de vous permettre sur la zone d'étude en mer, en fonction des retours des différents usages de déterminer la zone préférentielle la plus intelligente et la plus respectueuse de l'environnement pour un premier parc d'une puissance pouvant aller de 500 à 1000 MW. Voilà en mer ce que ça donne à peu près en termes de représentation donc vous avez les éoliennes qui produisent l'électricité, cette électricité passe d'éoliennes en éoliennes, grâce à un câble enterré sur le fond et l'ensemble de cette électricité rejointe un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement électrique.

#### **Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Voilà en coupe la même représentation d'un parc type éolien en mer, ici, c'est de l'éolien en mer posé. Effectivement, les électricités produites par les éoliennes sont acheminées jusqu'au poste électrique de transformation, on y élève la tension de l'électricité pour pouvoir l'acheminer vers le continent, moyennant moins de câbles électriques. Ce câble électrique est sous-marin, est souterrain, c'est-à-dire mis 100 % sous le sol, qu'il soit marin ou terrestre, jusqu'au réseau électrique existant. Il peut comporter, en fonction de divers scénarios qui seront mis en discussion dans le cadre de ce débat, différents types de raccordement, on pourra vous le présenter plus en détail, si vous le souhaitez. Donc vous avez ici le nombre d'ouvrages électriques qui relèvent du raccordement, donc un poste électrique en mer, un poste électrique à terre agréé et entre les 2, des liaisons de raccordement électrique souterraines, sous-marines. Et en fonction des scénarios, on pourra également prévoir de la compensation intermédiaire entre les 2, c'est le cas pour les longs raccordements, ce qui est le cas ici pour cette façade. On pourra y revenir également.

Mais avant peut-être de rentrer dans ce type de détail, je voudrais vous montrer quelques images de ce qu'est ou peut être un raccordement. Ce sont des images des mêmes ouvrages que je viens de vous décrire, donc le poste électrique en mer qui peut être plus ou moins gros en fonction de la technologie de raccordement, on y reviendra. Le câble de raccordement est mis sous le fond marin, on voit que l'écosystème après reprend ses droits, on va dire les choses comme ça, on pourra en débattre. Une représentation à droite des différents câbles de raccordement disponible aujourd'hui en fonction du volume et de la distance du parc en mer, ça fait partie des entrants du débat qui seront importants pour le raccordement et un plan coupe de l'enfouissement des câbles sous le fond marin.

Ces câbles sous-marins doivent arriver sur le continent, c'est ce qu'on appelle un atterrissage, c'est l'endroit où le câble sous-marin, le câble électrique rencontre le câble électrique et terrestre qui est d'une autre nature – on n'y reviendra plus tard –, une autre technologie et donc, on doit les connecter entre eux. Pour ça, on doit trouver un lieu d'atterrissage. Vous avez ici une vision des travaux qui ont eu lieu, qui se sont achevés il y a peu pour le raccordement du premier parc qui sera mis donc en exploitation d'éolien en mer au large de Saint-Nazaire. Vous avez ici une vue de la même plage d'atterrissage, avant et après les travaux.

Ensuite, le câble souterrain, toujours électrique, mais qui est d'une autre technologie, qui est plus petit d'ailleurs ira poursuivre son chemin jusqu'au réseau existant électrique et de la même façon, il est enterré. Donc ici, vous avez 2 illustrations de travaux qui ont été réalisés pour d'autres projets avant, après. Donc soit une pose en plein champ et de la même façon, le cultivateur, si c'est une parcelle cultivée pourra cultiver dessus après et si on fait une pose en réseau artificialisé par exemple ici, réseau routier, on creuse la tranchée, on pose le câble et on rebouche et après, on n'y voit plus rien non plus.

Le poste électrique en mer de raccordement, ici, vous avez 2 illustrations : l'une qui existe déjà sur un territoire, celui de Préguiillac et à droite, un poste dans une autre région qui a été réalisée plus récemment. Là, on parle du réseau très haute tension, 400 000 V, c'est pour vous donner une idée de ce que peut être un poste de raccordement dans certains scénarios, ça peut représenter plusieurs hectares pour ces réalisations-là. Et là, naturellement on le voit après pendant la phase exploitation, contrairement aux câbles qui sont ensouillés.

Avant peut-être de passer à l'échange avec la salle, on voulait simplement vous rappeler qu'on se tient à votre disposition bien sûr pour répondre à toutes les questions sur le projet, mais aussi qu'on a préparé un certain nombre de documents et d'outils auxquels vous pouvez vous référer pour creuser un peu tout ça. Donc il y a un dossier du maître d'ouvrage qui pourrait vous être distribué à la sortie avec un document socle et des fiches techniques. Vous avez des études spécifiques qui ont été faites sur les enjeux environnementaux et les risques d'effets, ainsi que sur la pêche, mais certainement on va y revenir dans la discussion. Vous avez également des photos montages avec un visuel qui vous permet de voir sur Internet ce que donneraient les parcs fictifs vus depuis la côte et puis on a tout un outil cartographique qui est à votre disposition ici également, tout ça sur le site de la Commission nationale du débat public. Voilà, merci beaucoup pour votre attention, et puis on est à votre disposition pour la suite.

#### **M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, on va prendre, du coup, on va prendre les paroles, donc levez la main, que je vous identifie, je vous donne le micro et après, je le reprends pour le nettoyer.

#### **M. Jean-Paul MONIER, Habitant de La Tremblade**

Oui, bonsoir à tous, Jean-Paul MONIER habitant de La Tremblade dans la presqu'île d'Arvert de Royan, moi, à ce stade, je n'ai pas d'opinion pour ou contre ce projet, simplement, je suis consommateur

d'électricité, comme vous tous et ce que j'aimerais avoir comme information, dans le cadre de ce débat, c'est ce que représente par exemple le département de Charente-Maritime en termes de besoins d'électricité. Ce projet, on nous l'annonce en termes de puissance en MV, donc tout ça, c'est bien, mais quelle est sa représentation en termes de foyers desservis par exemple, qu'est-ce que concrètement ça représente pour qu'on puisse, que je puisse me faire une vision assez pragmatique des choses. On sait tous qu'en France, entre un EPR ou un grand système de production, ou alors le simple particulier qui produit son énergie avec un système quelconque photovoltaïque ou autre, tout est réinjecté dans le réseau. Mais je pense qu'il serait bon pour qu'on puisse se situer et qu'on puisse sortir aussi un peu de ce débat où finalement, la centrale nucléaire est toujours mieux chez le voisin d'à côté, le projet éolien également, qu'on puisse se situer dans notre territoire, qu'est-ce que ça va représenter en termes de production d'énergie, où est-ce qu'elle va partir sur le réseau, ça, on le sait, mais qu'est-ce que ça représente concrètement comme énergie produite. Voilà, pour moi, c'est essentiel et ma conviction, si je puis faire une observation et j'en aurai fini, c'est que de plus en plus, je crois qu'il faudra apprendre à produire localement pour consommer localement. Le conseil départemental produit une très belle application qui s'appelle manger 17 et je crois qu'on pourrait se tourner vers des modes d'énergie produite qui pourrait être aussi produire 17 et consommer 17. Voilà, j'en ai fini, c'était juste pour introduire en tout cas à ce stade, moi je n'ai pas d'opinion sur le sujet, mais j'aimerais qu'on puisse se resituer de manière beaucoup plus pragmatique sur ce que ça représente localement pour les habitants. Merci.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Merci beaucoup, Monsieur, pour votre question, je vais peut-être y répondre en 2 temps. Donc d'abord, vous avez posé la question du nombre d'habitants ou de foyers que ça pouvait représenter en termes de production. Donc, pour un parc de 500 MW, on couvre à peu près la consommation annuelle de la Charente-Maritime, donc c'est à peu près 600 000 habitants. Donc pour un parc de 1000 MW, on va couvrir le tiers de la Nouvelle-Aquitaine. Comme vous l'avez mentionné, les électrons qui vont être fabriqués ou produits dans ce parc ne sont pas destinés uniquement à la Charente-Maritime, ils vont être réinjectés dans le réseau, donc on ne peut pas vous dire que c'est une énergie qui va être charentaise, en revanche, les électrons sont paresseux, donc une partie d'entre eux vont vite se poser et vont aller chez vous. Ça, c'est une autre chose. Et après, vous avez mentionné quelque chose de très intéressant, c'est la production locale, donc je pense que c'est en rapport avec mon transparent de présentation de la neutralité carbone. On a tous remarqué qu'on allait devoir diminuer de moitié notre consommation électrique, ça s'accompagne aussi d'une production locale, donc toutes ces choses-là sont absolument amenées à se développer pour compléter ces gros projets qui vont nous permettre de continuer à pouvoir allumer et éteindre 2 lampes à la maison. Donc c'est vraiment des choses qui sont complètement complémentaires et qui entrent dans le cadre aussi de tout ce qui est efficacité énergétique et sobriété.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, une question. Vous avez la possibilité de vous présenter, pour qu'on puisse enregistrer et avoir dans le compte rendu qui sera disponible d'ici à peu près une dizaine de jours.

**M. Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité**

Oui, bonjour, Eddie PUYJALON, je suis le président du mouvement de la ruralité, et j'étais candidat aux élections régionales dans cette belle région. J'ai été aussi membre du collectif anti-éoliennes sur l'estuaire de la Gironde portée par Énergie Nouvelle. J'aurais plusieurs questions : une question environnementale et de santé notamment, combien de kilos de terres rares y a-t-il dans chaque éolienne que vous allez mettre en place ? Quelles conséquences des pollutions sanitaires et environnementales par ces terres rares ? Et sur quelle distance peut-on retrouver des nanoparticules de terres rares. Quid aussi des contaminations des mollusques de la faune halieutique, des moules, des huîtres ? Non seulement avec les terres rares, mais aussi avec l'aluminium. Combien d'aluminium par les anodes, s'il y a des anodes aluminium sera relargué par ce parc dans ce champ éolien ? Si mes calculs sont justes, on doit dépasser les 956 t sur 25 ans. Je crois qu'aujourd'hui on est sur des milliers de tonnes dans l'océan, je voudrais bien savoir ce que peuvent faire ces nanoparticules d'aluminium sur la santé humaine et sur la faune halieutique.

Ensuite, quelles conséquences de la consommation de ces nanoparticules, si on consomme les moules et les huîtres qui peuvent être potentiellement contaminées ? On note aussi, je ne sais pas, vous me direz si je me trompe une absence d'observation de nuit sur la faune migratrice. Vous vous êtes cantonnés à la faune des oiseaux marins, mais je voudrais vous rappeler, moi qui suis chasseur que sur cette zone-là, à des distances conséquentes, jusqu'à plus de 100 km, nous avons des migrations



d'oiseaux des anatidés, canards, des anséridés, des oies et des passereaux. Vous savez, le phare de Cordouan, ce petit phare avec sa petite lumière a fait l'objet de nombreuses observations de mortalité d'oiseaux. Les éoliennes terrestres, en Espagne, le parc éolien terrestre, il y a 10 ans de ça déjà source d'Espagne, pas des chasseurs, je dis bien des écologistes : 18 millions d'oiseaux tués. Vous savez, un parc comme celui-là sur la plus grande voie de migrations des oiseaux, par temps de nuit noire par brouillard, je vous laisse imaginer la quantité d'oiseaux qui vont passer de vie à trépas sur cette zone-là. Ensuite, juste pour Madame, des câbles électriques, des champs électromagnétiques, y aura-t-il absence totale de charges électromagnétiques sur ce câble ? Moi qui suis un observateur qui suit les parcs éoliens terrestres, je constate de nombreuses personnes avec des phénomènes d'électro sensibilité, des mortalités animales proches des parcs éoliens on a certain parc, qui au lieu d'être totalement alimentés en cuivre sont alimentés en aluminium. Donc je voudrais avoir la garantie de votre part qu'il y a une absence totale de champ électromagnétique. Voilà, je vous remercie.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, on va être vigilant, que toutes les questions... n'hésitez pas à dire s'il y a une absence sur une question.

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Oui, merci, Monsieur, de vos questions, je finirai peut-être par la dernière et je passerai la parole à Pierre-Emmanuel VOS. S'agissant des champs électromagnétiques, je ne peux pas vous garantir qu'il n'y en aura pas, tout transit d'électricité, que ce soit chez vous pour vous sécher les cheveux vous allumez vôtres micro-ondes émet des champs électromagnétiques. Ce sera le cas dès lors qu'on achemine du courant dans ces câbles de haute et de très haute tension, puisqu'on parle de haute et très haute tension. En revanche, comme je vous l'ai dit, ils sont systématiquement enterrés, que ce soit sous le fond de la mer ou le fond terrestre, il n'y a donc pas de pylône. Ce ne sont déjà pas les mêmes champs électromagnétiques que ceux qui sont liés au projet dont vous pouvez parler ou dont vous avez pu avoir connaissance par ailleurs. Même si on peut en parler aussi, il y a beaucoup d'études menées évidemment sur tout ça, on suit ça de très, très près. En tout cas, pour ce projet-là, pour ces câbles de raccordement donc enterrés ou ensouillés, ce qu'on peut vous dire, c'est que pour chaque projet, une fois qu'on le connaît, on sait quel raccordement on va faire, quand, comment, etc., on va faire des modélisations. Ceci sera confirmé ensuite, le cas échéant si c'est décidé par des mesures de suivi pour vérifier que les modélisations sont correctes.

Ce que je peux vous dire également, c'est qu'on est partie prenante dans un certain nombre de projets de R&D avec d'autres parties prenantes. IFREMER a fait pour nous une synthèse bibliographique de ce qu'il se passe ailleurs sur les parcs en fonctionnement en Europe du Nord et dans le monde, ce qu'il ressort, c'est que les champs électromagnétiques ne sont pas un enjeu pour l'environnement au sens très large, c'est-à-dire la faune et encore moins la santé humaine. On a pu faire récemment des mesures sur les câbles existants en France et il s'avère que les champs électromagnétiques sont de l'ordre de quelques microteslas, donc c'est l'unité de mesure applicable pour ces champs électromagnétiques et ils sont mesurables à 1 m au droit du câble. Les câbles sont ensouillés à plus d'un mètre, en général.

Donc ça veut dire qu'on ne sent quasiment plus rien, plus aucun champ électromagnétique dès qu'on s'éloigne du câble, en fonction de là où il est posé. Ça a donc été confirmé par des mesures récentes faites par des tiers, des scientifiques, ce n'est pas RTE, même si on le fait aussi à la demande si les maires le souhaitent par exemple, c'est tout à fait prévu par la réglementation, mais en général, ce sont plus des liaisons aériennes que des câbles enterrés, puisque là, il y a encore moins d'émissions par des liaisons aériennes. Voilà très rapidement, donc il ne devrait pas y avoir des sujets d'électro sensibilité pour les gens et pour la biodiversité, des impacts qui sont qualifiés de faibles à négligeables. Aujourd'hui pour l'ensemble des projets qu'on a vus tout à l'heure, on en a une quinzaine qui sont en cours de déploiement ou de construction sur toutes les façades, on commence à avoir un bon retour d'expérience sur le sujet. Bien sûr, il peut y avoir des questions scientifiques qui se posent sur certaines espèces, les espèces migratrices par exemple ou les espèces électrosensibles, on parle bien de la biodiversité marine, il peut y avoir des questions, il y a des projets en cours de R&D également et ça peut être des choses qui peuvent être discutées dans le cadre de ce débat, et c'est bien naturel.

**M. Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité**

La partie terrestre aussi ?

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Il n'y a pas de projet de R&D, parce que, comme je vous le disais, dès lors qu'on enfouit le câble à plus d'un mètre, il n'y a quasiment plus rien si vous voulez. 1 m au-dessus, c'est-à-dire là où on mesure en général les émissions.

**M. Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité**

Ma question est très précise, Madame, vous savez que sur le territoire, sur le...

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Attendez, on va reprendre le même micro.

**M. Eddy PUJALON, Président du mouvement de la ruralité**

C'est une question extrêmement sensible et très précise, je n'annonce pas les choses comme ça, par hasard. Le parc des 4 seigneurs à Nozay, il y a aussi Nesle, il y a plusieurs parcs éoliens où il y a des vaches de plus de 700 kg qui meurent, il y a des phénomènes d'électrisation par des failles, notamment la géologie est importante, parce qu'elle conduit par l'eau, et donc les animaux et leurs sabots aujourd'hui déjà on a perdu plus de 300 vaches par exploitation. Il y a donc aujourd'hui des référés qui sont devant les tribunaux, justement parce qu'il y a des suspicions entre les champs électromagnétiques, les contaminations aux terres rares et les animaux qui meurent. Les éleveurs, ce ne sont pas, le bon sens paysan, je vais vous dire par là, ce n'est pas pour rien que l'État est très sensible sur ce dossier-là et c'est la raison pour laquelle je vous demande de nous préciser si effectivement d'un bout à l'autre, il n'y aura pas de champs électromagnétiques.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, on a une possibilité, vous avez un petit papier, on va vous le donner pour ce qui manquerait, pour poser des questions qui seront remises sur le système questions-réponses du site Internet du débat public et l'État a l'obligation d'y répondre dans les 15 jours 3 semaines. Si vous nous laissez votre mail, on vous adresse votre réponse pour vous dire quand votre réponse est arrivée. En tous les cas, si vous nous laissez votre mail, vous aurez les suites du débat. Si vous voulez vraiment approfondir un sujet, pour ne pas laisser de sujets d'ombre sur un sujet. On peut redonner la parole à Aurore GILLMAN et après, on n'oublie pas que vous aviez 3 autres questions qui concernent Pierre-Emmanuel VOS.

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Donc là, Monsieur, vous avez fait référence à un dossier qui est tout autre, c'est un parc éolien terrestre, ce n'est d'ailleurs pas un raccordement RTE, donc je ne vais pas plus...

**M. Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité**

C'est pour ça que j'ai parlé de la partie terrestre.

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Oui, tout à fait, mais moi, je vous répondais sur les raccordements qui sont prévus pour ce projet. En l'espèce, comme je vous l'ai déjà dit, il y aura des champs électromagnétiques, mais qui seront très rapidement indétectables, puisqu'ils sont enterrés sous le fond, qu'il soit marin ou terrestre. On pourra vous fournir, si vous le souhaitez, des modélisations quand on en saura un petit peu plus sur le projet en tant que tel ou de vous donner davantage d'éléments sur le sujet. Mais en l'espèce, on ne peut pas vraiment comparer. L'exemple auquel vous faites référence, effectivement, on sait que c'est important et sensible. Avec le projet dont on parle aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait comparable. On pourra en parler après si vous le souhaitez, Monsieur.

**M. Luc PICOT, secrétaire de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur VOS, pour les autres questions que Monsieur avait posées.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, je vous remercie beaucoup pour votre question, Monsieur, moi je commencerai en disant que bien sûr, vous avez tout à fait raison, il s'agit d'un projet industriel, et comme tout projet industriel, il a ses risques industriels associés. C'est vrai pour la réalisation d'une route, c'est vrai quand on prend sa voiture où on peut avoir une fuite d'huile, c'est vrai pour un projet nucléaire, c'est vrai pour beaucoup de choses...

*Mouvements dans l'assemblée*

Je continue, je pense que ça, c'est vraiment quelque chose de très important et qu'il faudra prendre en considération dans le cadre du projet. Effectivement, on utilise des terres rares dans les éoliennes pour les aimants permanents et toute l'idée, c'est de poursuivre tout ce qui est développement industriel aussi sur ces aspects-là avec tous les progrès qu'on est en train de faire. Par exemple, on a un point important dans l'éolien qui est l'ensilage des pales qui elles aussi posaient problème jusqu'à présent. Par exemple dans ce cas-là, on a Siemens Gamesa qui ressort une pale 100 % recyclable, ça a été annoncé il y a quelques jours. Donc ce sont des choses qui se mettent en place petit à petit, tout comme pour le cas des aimants permanents, ils sont également réutilisables. On a aussi la possibilité d'utiliser des courants induits pour essayer d'éviter l'utilisation d'aluminium contre la corrosion. On a des peintures antifouling qui se développent petit à petit aussi donc pour protéger contre la corrosion qui contiennent moins de biocides pour essayer de préserver aussi l'environnement, mais tout ça effectivement, vous avez raison, ce sont des questions extrêmement importantes qui vont devoir être débattues déjà dans le cadre du débat et ensuite qui vont devoir être prises en compte dans la préparation du cahier des charges avec l'industriel pour essayer de minimiser au maximum l'impact qu'on pourrait avoir sur l'environnement avec ce type de projet.

Pour ce qui est de vos remarques sur l'avifaune migratrice de nuit, alors, on prend évidemment en considération l'avifaune dans son ensemble pour ce qui est de la migration, mais aussi des espèces locales, peut-être qu'on peut, ça peut être une entrée en matière pour montrer la carte des enjeux environnementaux de la zone. En tout cas, on a aussi remarqué qu'ils y avaient des chiroptères qui étaient migrateurs de nuit et qu'ils allaient se nourrir également sur la zone. Donc voilà, ce sont des choses qui ont également été prises en considération très sérieusement. Voilà, c'est une projection avec vulgarisation à la clé de la carte où se situe notre zone d'étude en mer. On a effectivement un enjeu avifaunistique très important, en particulier sur 3 couloirs de migration, un qui longe la côte, un qui longe l'île d'Oléron sur sa partie ouest et en 3<sup>e</sup> qui est plus loin en mer. Donc ces 3 couloirs de migration, c'est intéressant et très important de les prendre en considération au moment du développement du projet. Par ailleurs, on a un enjeu très fort de cétacés à l'ouest de la zone derrière les petits carrés que vous voyez orange et bleus et on a également un enjeu sur les élasmobranches, tout ce qui est requin et raies dans cette région. Tout ça, on l'a travaillé dans une étude bibliographique environnementale, donc c'est celle qui est mise à votre disposition.

Peut-être pour faire un petit point sur les études, on va avoir une approche des études par un maillage du plus large et plus serré. Donc, ce qu'on a proposé dans le cadre du débat public, c'est une étude environnementale bibliographique, donc on a la chance et la malchance – on en parlera peut-être – d'être dans un parc naturel marin, donc on a utilisé toute la connaissance qu'avait le parc pour essayer de dresser au mieux l'image initiale de ce projet d'un point de vue bibliographique sur une maille très large et une grande zone bien plus large que la zone d'étude qui est proposée en mer. Donc dans le cas des études environnementales, dans le cadre du débat public, on va discuter de zone préférentielle, d'installation comme vous l'avez compris dans cette zone de 1 ou 2 parcs. Si ce projet perdure, on va ensuite avoir 18 mois d'études in situ sur ces zones préférentielles. Donc, on va aller faire des campagnes de mesures et on va affiner notre connaissance de l'environnement local à l'installation des éoliennes. Ce travail va rentrer dans le détail de la pose des éoliennes, éolienne par éolienne. On va pouvoir aller vérifier aussi la qualité des habitats et la qualité des espèces rencontrées exactement à l'endroit où on posera les éoliennes, si elles sont posées, bien sûr.

On aura fait cet état actuel de l'environnement, celui-ci va nous servir dans le cadre de la préparation du cahier des charges qui sera remis aux industriels qui vont vouloir se positionner sur le projet. Eux-mêmes adresseront une étude d'impact avec RTE en bonne et due forme qui sera suivie par les services de l'État en termes d'instruction et donc on aura une autorisation préfectorale d'exploiter ou non sur la base de l'ensemble de ces études. Donc un travail vraiment important à faire, d'une part avec vous dans le cadre du débat public pour le choix des zones préférentielles et aussi a posteriori sur la préparation de l'installation du ou des parcs, s'ils se font, de façon à être le moins impactant possible. Je tenais à vous dire aussi que dans ce cadre-là, pour le suivi du parc éolien en mer qui donc est fait par le biais du conseil maritime de façade qui rassemble l'ensemble des socioprofessionnels de la façade sud-atlantique, on a construit une commission spécialisée qui rassemble les socioprofessionnels spécifiquement sur l'éolien en mer et qui va suivre toutes les mesures qui vont entrer dans le cadre de ce projet et on lui a associé un conseil scientifique dédié qui est composé d'une vingtaine de scientifiques qui sont issus des laboratoires LIENS à La Rochelle EPOC à Bordeaux et du Centre de la mer à Biarritz, donc on leur a proposé notre étude environnementale bibliographique pour le moment, on va les associer à l'ensemble des études qui sont préparées dans le cadre de l'état actuel de l'environnement et jusqu'à la pose des éoliennes en mer.

**Monsieur Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité**

Vous n'avez pas répondu à ma question, combien de tonnes d'aluminium, combien de terres rares ? Si vous faites le choix d'éoliennes avec des terres rares, combien par éoliennes et est-ce que le gouvernement ou l'État ou les ministères concernés peuvent garantir l'innocuité des contaminations ou terres rares pour les humains et les animaux ?

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Comme Monsieur PICOT vous l'a proposé tout à l'heure, pour ce qui est du kilogramme de terres rares utilisé dans une éolienne, vous posez la question, je n'ai pas forcément la réponse là tout de suite, mais c'est promis, on vous apportera la réponse. Après, le problème, c'est la production des terres rares, elle est faite aussi ailleurs que chez nous, donc c'est un impact aussi à l'étranger. C'est importé, parce qu'une fois que les terres rares sont transformées en aimants permanents, il y a vite un moindre impact sur l'environnement, en tout cas chez nous. On vous apportera la réponse dans les 15 jours.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

De notre côté, on note de vérifier que la question soit bien dans notre système et si vous nous donnez votre mail, on fera en sorte que vous ayez la réponse, sachant que les réponses sont consultables par tous, mais juste pour nous assurer que vous ayez la réponse complète sur la question des terres rares et sur la question de l'aluminium pour notamment dans les pieds qui sont immergés. Madame a une question

**Mme Sophie HUBERSON-DEBRY, Présidente d'Estuaire pour tous rive droite**

Merci, je suis Sophie HUBERSON-DEBRY, conseillère en municipale à Vaux-Sur-Mer, également présidente d'Estuaire pour tous rive droite. On parlait de parc naturel marin moi je regrette que ce soir, il n'y ait pas lors de la présentation du site en particulier retenu le fait qu'on précise bien qu'on se situe en parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis. Cette zone est également une zone Natura 2000 et au titre de la directive oiseau, nous sommes en ZCS zone de conservation spéciale et zone de protection spéciale. Franchement, moi je suis naturaliste amateur, je m'inquiète énormément. Je m'inquiète énormément, parce que si on nous propose des mesures éviter, réduire, compenser, non, ça c'est bon, je ne veux plus en entendre parler. Je suis également socioprofessionnelle du tourisme avec l'intercommunalité, l'office de tourisme communautaire, on tend à promouvoir un tourisme respectueux de notre environnement qui fasse connaître au plus grand nombre la richesse de notre côte, de notre site, la presqu'île d'Arvert du pays au royannais. On jouxte également des réserves naturelles nationales. Il y a des réserves sur l'île d'Oléron, sur l'île de Ré, la baie de l'Aiguillon et plein d'autres, il y a même des réserves naturelles régionales. Donc moi franchement, mes inquiétudes sont à ce niveau-là, parce que comment on va faire venir des touristes ? C'est vrai que sur la fiche numéro 5 qui est déjà en ligne sur votre site qu'on peut télécharger et qui concerne l'économie, le tourisme, il est écrit que vous allez proposer de développer un tourisme éolien, c'est-à-dire que les touristes vont embarquer sur des bateaux et aller visiter le parc éolien ! Alors là, franchement, je ne sais pas, je ne sais pas si on est sérieux. Parce que moi je comptais que nos touristes, les personnes très nombreuses qui visitent notre très, très belle région, riche en marées, riche en zones humides, riche en biodiversité, moi je ne suis pas sûre qu'elles continuent à venir dans notre région avec ce parc. Je vous remercie.

*Applaudissements dans la salle.*

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Juste avant, je voudrais identifier les personnes qui veulent poser des questions juste avant la réponse de Monsieur VOS. Vous vouliez poser une question, Monsieur, alors 6 questions, n'hésitez pas à me relancer, j'ai l'ordre en mémoire. La réponse de Monsieur VOS, s'il vous plaît.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Vous avez tout à fait raison, Madame, cette zone est un parc naturel marin, comme on l'a mentionné tout à l'heure, donc on la retrouve ici sur la carte avec les différents types de protections qui sont autour. Donc on a le parc naturel marin, bien sûr, comme vous l'avez dit, on a 2 sites Natura 2000 et effectivement, on a un certain nombre de réserves naturelles qui sont le long de la côte. Encore une fois, c'est un sujet central, vous avez complètement raison. Maintenant, le parc naturel marin tout comme les zones Natura 2000 réglementairement n'interdisent pas le développement d'activités durables...

*Huées dans la salle*

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Alors, n'interdisent pas le développement d'activités durables, sinon, par exemple d'autres usages pourraient également être interdits dans ces zones, par exemple la pêche.

**Un citoyen**

Dans l'océan, il n'y a pas de problème, ça ne sert à rien.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Donc en tout cas, effectivement, le parc naturel marin à un plan de gestion, puisqu'il est aussi gestionnaire des sites Natura 2000, comme vous le savez ZPS et ZCS, dans ce plan de gestion, le parc naturel marin à des finalités pour l'installation des énergies marines renouvelables, dont l'éolien en mer. Donc, c'est tout à fait envisagé dans le cadre du plan de gestion du parc, mais la question reste extrêmement centrale, elle est très importante et donc c'est pour ça qu'on va vraiment faire très attention à l'environnement avec l'ensemble des études qu'on apporte à votre connaissance et qu'on va poursuivre tout au long de la vie du projet.

Ensuite, moi je voudrais aussi venir sur ce terrain-là qui est très intéressant, c'est qu'on a un parc naturel, on n'est pas vraiment comme en terrestre quand même, moi aussi je viens de la protection de la nature, Madame, la direction de l'environnement touche à pas mal de sujets, donc moi, je me suis occupé à moment donné de protection de la nature. Donc en mer, l'approche des habitats et des espèces, ce n'est pas tout à fait le même critère, puisqu'il y a quand même beaucoup plus de mouvements. On sait qu'on a des hotspots de biodiversité et donc, l'État d'un côté aménageur est aussi un état protecteur. Donc l'ensemble de ces réserves naturelles qui sont le long de la côte sont faites pour protéger les oiseaux dans le cadre par exemple de leur migration. On a en ce moment une réserve naturelle à Yves qui va être étendue en mer, on a une réserve à Bonne Anse qui est en cours de création et on est en train de s'intéresser à la zone de protection forte sur le plateau de Rochebonne pour essayer de protéger au mieux cet environnement. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en termes de patrimonialité, le parc naturel marin n'a pas la même valeur partout, contrairement à un petit site Natura 2000 par exemple en terre, un gîte de chiroptères ou des choses comme ça. Donc, l'intégrer en tout cas, c'est d'essayer de sérier au mieux les endroits où on pourrait éventuellement installer le parc avec un impact le moindre possible sur la nature et sur l'environnement.

Par rapport à votre question sur le tourisme, effectivement, il y a un petit encart sur un exemple du nord de l'Europe où ils ont développé, et ça marche. Mais bon, c'est une visite des parcs éoliens en mer. Alors, à Saint-Nazaire, pas très loin de chez nous, on a un musée qui a été construit pour représenter ce qu'est l'éolien en mer et qui y a accueilli 35 000 visiteurs au port de Saint-Nazaire en 2019, avant le Covid. Effectivement, vous avez raison, c'est tout à fait anecdotique. Pour ce qui est du tourisme, si on veut continuer à faire venir le touriste chez nous, moi je suis charentais maritime, Madame, aussi, je suis comme vous, je veux aussi que notre Charente-Maritime reste tout à fait belle et accueillante. Il y a quand même quelque chose de très intéressant dans les questions qu'on propose, il y en a une qui porte sur la localisation du parc. Donc vous allez être tout à fait en mesure de nous dire que cette localisation ne vous convient pas, ça va être une des questions, vous avez même des questions sur l'opportunité, vous allez même pouvoir dire que vous n'en voulez pas.

Maintenant, si on parle de cette localisation, c'est un point très important, parce que ce qu'on va pouvoir faire c'est jouer sur la distance à la côte, donc nous, on a proposé cette zone d'étude en mer, l'idée c'est d'installer au mieux ces éoliennes pour qu'elles satisfassent tout le monde. Si on les installe à l'est de la zone, elles seront très visibles, et si on les installe à l'ouest, elles le seront un peu moins. On peut peut-être même les installer un petit peu plus loin, c'est à voir. En tout cas, je vous invite à aller voir le visualiseur de photomontage, vous verrez qu'à partir d'une certaine distance, on ne voit plus les éoliennes, ou beaucoup moins, en tout cas. Vous verrez sur les exemples qui sont donnés depuis Soulac, depuis Saint-Palais qu'on ne voit plus les éoliennes en mer. Après, je vous invite vraiment à aller regarder, ça a été fait avec un logiciel qui est spécifique, qui prend en considération la rotondité de la terre, etc. Donc voilà, je vous invite à aller voir en tout cas. L'éloignement à la côte sera un point important à discuter tous ensemble pour installer au mieux les éoliennes si le projet se fait.

**Mme Sophie HUBERSON-DEBRY, Présidente d'Estuaire pour tous rive droite**

Moi, ce n'était pas l'impact environnemental, enfin, impact visuel du projet, c'est bien la biodiversité. L'impact visuel, l'esthétique du projet, ça, pour moi, c'est totalement secondaire, ce n'est pas ça l'importance de ce projet-là aujourd'hui.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Pardonnez-moi, j'avais mal compris, je pensais que vous me disiez que le tourisme serait moindre, parce qu'on verrait les éoliennes.

**Mme Sophie HUBERSON-DEBRY, Présidente d'Estuaire pour tous rive droite**

Les touristes aujourd'hui, c'est vrai qu'ils aiment notre région, parce qu'on a des milieux tellement différents avec l'avifaune tellement distincte entre les oiseaux d'eau, les oiseaux des bois, les falaises rocheuses, les zones comme la côte sauvage où il y a, je crois, aussi un projet d'atterrissage entre la Bouverie et la Pointe espagnole. Donc on a des milieux tellement diversifiés qui font que nos touristes un jour ils vont aller se baigner à Royan, le lendemain, ils vont aller à la côte sauvage le surlendemain, ils vont peut-être aller à Mortagne, ensuite, ils vont aller à Mornac et ce qu'ils aiment ici, c'est la diversité, la complémentarité des milieux. Ils vont souvent aussi à l'île d'Oléron, quand ils sont touristes à Royan, et peuvent prendre le bateau, il y a des croisières, ils vont visiter, je ne sais pas, il y a tellement de choses à voir et la mer est partie prenante de notre territoire. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Tout à fait, vous avez tout à fait raison, il faudra l'accommoder au mieux dans le cadre, si le projet se fait, de son installation, mais je pense qu'on peut tout à fait conserver ces caractéristiques dont vous parlez.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, et puis après on a l'ordre des 6 personnes et on rajoutera d'autres questions.

**M. Michel SIMONET, contribuable royannais.**

Bonjour, Michel SIMONET, simple contribuable royannais. Quand on regarde votre diaporama, il semble vertueux et on a presque envie de voter pour la fabrication d'éoliennes. Sauf que, sauf que oui, effectivement, il ne figure pas de diapositives sur l'achèvement de courant, vous dites qu'il est en profondeur, vous me direz si on creuse une tranchée dans le sol ou si c'est simplement posé. Ensuite, il ne figure pas la centrale au gaz associée au parc éolien qui permet de piloter le courant, sinon la Charente-Maritime, si on fait du tout éolien, il faudra se passer dès 20 heures, les soirs où il n'y a pas de vent et quand on n'aura que la production de courant, ça ne figure pas dans votre dessin les zones de stockage si tant est que vous ayez envie de stocker le courant électrique pour pouvoir les piloter ensuite.

Mais là n'est pas le problème, le problème, c'est que depuis le début des débats, on est dans un postulat selon lequel l'implantation des éoliennes dans notre pays est acquise et là, je ne suis pas du tout d'accord, parce qu'on n'a pas encore abordé le fond du problème. Les causes de ne pas promouvoir les éoliennes sont multiples. D'abord, le coût des éoliennes offshore, si mes souvenirs sont bons, vous avez parlé de 45 € du kilowattheure or, Jean-Claude JANCOVICI qui est quand même polytechnicien, qui a été reçu par les députés, par les sénateurs parle lui de 150 € du kilowattheure et ça ne tient pas compte des 400 000 € qu'il va falloir sortir c'est-à-dire moi, contribuable, quand les municipalités vont devoir détruire ces champs éoliens.

Le tout éolien est destructeur d'emplois en France pour une bonne raison, les sociétés, ça crée des emplois, c'est vrai, mais en Allemagne, au Danemark, en Chine, en Espagne, mais pas chez nous. La 2<sup>e</sup> raison de ne pas voter pour l'éolien, c'est que ça va fortement influencer la valeur de la balance commerciale de la France. Vous ne pouvez pas dire le contraire, parce qu'il faut toujours piloter l'électricité, il faut l'adosser à des centrales au gaz. Et là, pour le coup, on sera aussi mauvais élève que l'Allemagne. Donc ce gaz, on va l'acheter, vous êtes au courant que le gaz a pris je ne sais plus combien de pourcentage d'augmentation, donc là, votre prix du kW à 47 €, je n'y crois pas. Je ne sais pas qui y croit dans cette salle, mais moi, je n'y crois pas.

La technologie, vous savez qu'elle vient de Chine, d'Espagne et d'Allemagne. On peut se poser la question pourquoi l'Espagne et l'Allemagne qui fabriquent et installent des parcs éoliens, on réduit la voilure si je puis dire sans jeu de mots, et ils ne sont plus pour le tout éolien. Ensuite, le constat est fait qu'avec la loi transition énergétique, il est troublant de voir que le porteur de la loi qui est écologiste à l'Europe écologie, les verts, tout d'un coup se trouve être président d'une société qui gère un parc éolien. Ça, il faudra m'expliquer par quel mystère, j'ai les noms.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, je veux juste vous inviter, parce qu'il y a 6 ou 7 questions derrière.

**M. Michel SIMONET, contribuable royannais.**

Bon, j'ai fini.

**M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur VOS, est-ce que vous pouvez répondre aux questions ou remarques, ou c'est Madame GILLMAN ?

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Oui, je vais commencer par la première question, Monsieur, je vais vous montrer d'autres visuels. Le câble sera bien enterré via une tranchée, comme vous avez ici un exemple en pleine terre. Vous voyez la coupe technique un petit peu comment c'est protégé évidemment, la *priorité*, c'est la sécurité du câble, mais aussi par conséquent des tiers. La même chose pour les jonctions inter câbles qui sont aussi enterrés, tout est souterrain. Là, vous avez une idée du génie civil que ça peut représenter et qui génère des retombées économiques pour le territoire en espèces comme tous travaux de génie civil.

*Mouvement dans la salle*

J'en profite, pardonnez-moi, et pour le coup, on a un peu de retours d'expérience là-dessus, on fait travailler du coup les entreprises du territoire pour ces travaux de génie civil.

*Contestations dans la salle*

J'en profite, désolée, mais je précise qu'il n'y a pas que le volet maritime, il y a aussi la partie terrestre. Là, encore une fois, les exemples de travaux dans Saint-Nazaire, vous voyez une tranchée en plein milieu urbain, c'était rapidement pour revenir sur ce point. Donc effectivement, Monsieur, ce sont des tranchées pour les câbles.

Après, vous évoquiez une autre question qui est une vraie question, c'est-à-dire le caractère intermittent ou variable de la production des énergies renouvelables aujourd'hui terrestres. Monsieur Pierre-Emmanuel VOS a pu dire les intérêts de l'éolien en mer en termes de facteurs de charges, de productivité par rapport à l'éolien terrestre, il est beaucoup plus puissant et donc plus « intéressant » de ce point de vue-là, en tout cas pour le gestionnaire de l'équipe offre demande qui est RTE, donc l'entreprise que je représente aujourd'hui et tout l'enjeu pour l'avenir horizon 2030, horizon 2050, si on va vers la neutralité carbone, comme ça a été esquissé en tout début de présentation, c'est quel est le chemin finalement pour augmenter sensiblement les énergies renouvelables qui ont cette « caractéristique là », par rapport par exemple au nucléaire qui est plus stable, mais qui a d'autres inconvénients, il doit être arrêté régulièrement, il doit être maintenu, etc., enfin, chaque énergie a ses avantages et ses inconvénients et simplement d'un point de vue du réseau, pour vous répondre, Monsieur, la réponse est le foisonnement des énergies renouvelables. C'est la solidarité entre territoires et entre énergies qui permet finalement de combler l'une et l'autre. Tout ceci se planifie. C'est actuellement vrai, je suis navrée, Monsieur, en tout cas du point de vue du réseau, ce sont des milliers d'électrons qui circulent dans tous les territoires et au niveau national et au niveau européen aussi. On bénéficie en France, quand on est aux heures de pointe par exemple des électrons produits en Espagne par l'éolien terrestre par exemple, ça peut arriver. À l'inverse, on leur fait bénéficier des électrons qu'on produit en trop quand ils en ont besoin. C'est aussi la solidarité européenne, via le réseau d'électricité.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur posait une question précise sur le besoin d'électricité d'origine du gaz pour compenser les absences de production liée au vent. Alors, est-ce qu'il y a une réponse possible sur faut-il une centrale gaz quand on construit des éoliennes ? Ou à charbon, comme dit Monsieur.

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Je viens de répondre, alors, peut-être pas oui, non, ce n'est pas aussi binaire, je disais juste qu'aujourd'hui, il y a un enjeu de variabilité ou d'intermittence qui peut être compensé ou non par le gaz et je viens juste d'expliquer qu'à l'avenir, si on va vers la neutralité carbone et qu'on doit développer les énergies renouvelables massivement sans développer du thermique, il va falloir trouver des solutions. Il y en a plusieurs, il va falloir les combiner. Il y a le foisonnement des productions sur les territoires, c'est le premier et le rôle du réseau. Il y en a d'autres, c'est le stockage, la flexibilité, les automates sur le réseau, enfin voilà, il y a une palette d'outils qui sont complexes, de différentes natures et simplement là-dessus, je finirai en disant que RTE va produire bientôt des scénarios chiffrés et documentés pour répondre un peu de façon détaillée et économiquement chiffrée à la question que vous posez, Monsieur.

**M. Michel SIMONET, contribuable royannais.**

Pour répondre à votre question est une vue de l'esprit, parce que quand il y a un anticyclone, si vous regardez les informations de la météo, l'anticyclone, il est sur l'Europe. Donc il ne faut pas imaginer un instant que l'éolienne du Lot-et-Garonne va compenser l'éolienne de Charente. C'est une vue de l'esprit.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur VOS sur ce sujet, mais on avait une autre question sur l'origine que Monsieur a posée, ça profite au Danemark, Asie, est-ce que vous pourriez évoquer ce sujet, d'où viennent les éoliennes ? On a une relance sur le foisonnement, une question sur l'origine et une 3<sup>e</sup> si en mer le câble était..., il y a Monsieur qui a un micro qui est en attente de pouvoir poser sa question.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Je veux bien revenir sur le prix qu'a évoqué Monsieur, en fait déjà, quand un parc éolien est imaginé par l'État, il fait l'estimation d'un tarif cible et donc ce tarif cible est variable en fonction de la ressource en vents, de l'éloignement du parc par rapport à la côte, du raccordement, etc. Donc, vous avez évoqué un tarif cible de 150 € du kilowattheure, ce serait 150 € du mégawatt heure, mais 150 € du mégawatt heure, c'est peut-être possible sur des parcs éoliens flottants qui sont en tout début d'installation, de réflexion en Bretagne et en Méditerranée. Quant aux parcs éoliens posés, les tarifs cibles établis dont je vous ai parlé de Dunkerque, le tarif cible établi pour le parc éolien en Sud atlantique est de 60 € du mégawatt heure, ça veut dire que les industriels, quand ils vont se positionner pour répondre à l'appel d'offres, ils devront prendre ce prix en considération. Donc, on n'est pas du tout à 150 € du mégawatt heure, Monsieur.

Par ailleurs, pour répondre à votre question sur la partie économique, donc effectivement, c'est une filière qui est nouvelle en France, donc une filière qui se développe, c'est une filière qui fait appel d'air. Quand l'Internet s'est développé, il y a 25 ou 30 ans, il n'y avait aucune start-up autour et évidemment, l'Internet n'existait pas. Donc, c'est un petit peu pareil avec ce sujet-là, si on développe l'éolien en mer en France, forcément on va développer le tissu industriel qui va avec. En tout état de cause pour l'instant, on a 4 800 emplois directs dans l'éolien en mer en France et on a eu très récemment plusieurs installations d'usine pour la production domestique de pales, de nacelles, de générateurs et également de postes électriques. Donc si vous le souhaitez, ça se passe à Saint-Nazaire pour les nacelles et les générateurs, ça se passe à Cherbourg pour les pales, ça se passe au Havre pour l'usine d'éoliennes en tant que telles et ça se passe à Saint-Nazaire aux chantiers de l'Atlantique pour la préparation de tous les postes électriques qui seront posés à Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp. Et les autres qui viendront après s'ils se développent. Donc on a une économie de l'éolien en mer qui est en train de naître en France et qui se développe.

Si on prend la question du génie civil, madame GILLMAN en a parlé un petit peu, localement, on a aussi 3 segments qui vont être importants, c'est tout ce qui est étude de sites, exploitation et maintenance, ainsi que les opérations portuaires. Donc, pour ce qui est des opérations portuaires, on a 2 ports importants dans la région : Bordeaux et La Rochelle qui se positionnent sur l'éolien en mer, vous aurez peut-être vu à La Rochelle les mâts qui sont destinés au champ de Saint-Nazaire, c'est La Rochelle qui a capté ce transit des mâts et qui se positionne aussi sur le développement des parcs éoliens de Noirmoutier et d'Oléron, s'ils devaient être appelés à se faire. Le port de Bordeaux lui aussi est très intéressé par tout ce qui tourne autour de l'éolien en mer, c'est-à-dire par exemple la production d'hydrogène mer, ils ont des électrolyseurs et ils souhaitent développer cette reproduction dans le cadre de l'arrivée potentielle du projet de l'éolien en mer.

Pour ce qui est de l'exploitation et de la maintenance, elle représente environ 20 à 25 % du coût d'un projet. Pour un projet de 500 MW, on parle d'environ 2 milliards d'euros, ça veut dire que vous avez 500 millions à partager en manne financière pour l'exploitation et la maintenance qui doivent être faites par des entreprises qui sont localisées très proches du champ éolien. Donc on a la possibilité avec le port de La Rochelle par exemple ou le port de Bordeaux d'être port d'exploitation et on a le port de maintenance qui pourrait être celui de la Cotinière sur l'île d'Oléron, très proche du champ éolien.

**Un citoyen**

Ça remplacera les pêcheurs qui vont crever.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors justement, on a répondu, la dernière réponse était sur l'enfouissement des câbles en mer et donc je pense que vous avez préparé la slide correspondant à ça. Rapidement, après on a une question venant des représentants du monde de la pêche derrière, et enchaîner les autres questions qui suivent.



**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Oui, simplement pour redire ce que j'avais présenté déjà en tout début, c'est que les câbles en mer sont systématiquement ensouillés, dès lors que l'on est en sol meuble, c'est-à-dire qu'on peut creuser une tranchée facilement avec des machines dédiées qui sont faites pour, une sorte de grosse charrue si on veut un petit peu pour creuser un sillon et déposer le câble au fond de ce sillon et il se comble naturellement avec le courant, la marée. Il y a une profondeur d'ensouillage qui peut être d'un à 2 m en fonction de la nature des sols qu'il faut évidemment étudier en finesse. Et quand on ne peut pas enfouir, parce que le sol est trop dur, on peut essayer de le trancher avec une autre machine ou bien, si on n'arrive vraiment pas à mettre le câble sous le fond marin, parce qu'il est vraiment trop solide, on peut l'enrocher, on a d'autres visuels, si vous voulez vraiment affiner ses modes opératoires. Mais en tout cas, ce sont des modes opératoires qui existent et qui sont adaptés à la nature des fonds qui seront traversés une fois qu'on en sera à ce degré de détail du projet, ce qui n'est évidemment pas le cas encore aujourd'hui à cette phase de débat public.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, votre question.

**M. Antoine BALAZUC, Comité régional de pêche maritime de Nouvelle-Aquitaine**

Merci, bonsoir. Donc, je me présente, je suis Antoine BALAZUC, chargé de mission pour le Comité régional de pêche maritime de Nouvelle-Aquitaine. Donc la pêche en Nouvelle-Aquitaine, c'est 530 navires environ. En Charente-Maritime, du coup, la partie de la flotte qui est la plus concernée par le projet représente un peu plus de la moitié des navires. Du coup, j'aimerais revenir sur un enjeu qui paraît important, c'est celui de la localisation du projet. Vous avez parlé de planification spatiale à long terme dans le cadre de la PPE et des PPE suivantes, puisque ça va jusqu'en 2050. Au regard des objectifs affichés à long terme de 20 à 60 gigas d'éolien en mer qui sont ceux avancés actuellement par RTE à horizon 2050, j'aurais aimé savoir du coup, vu le nombre de projets que ça peut représenter, entre 40 et 120 projets actuels, pourquoi on est en train de réfléchir sur une zone qui fait 300 km<sup>2</sup> au sein d'une zone de potentiel technique sur la façade qui fait 3 000 km<sup>2</sup>. Ça, c'est ma première question.

Et pourquoi on a choisi cette zone, alors que c'est une des zones avec un enjeu principal pour la pêche artisanale, la petite pêche côtière et notamment et en particulier les bateaux qui représentent près de 80 % de la flotte régionale qui sont en catégorie 3 de navigation et qui n'ont pas le droit d'aller pêcher au-delà des 20 miles. Donc, pourquoi avoir implanté du coup enfin, choisi d'implanter le premier projet qui est le premier d'une très longue liste, si on comprend bien les enjeux nationaux au sein de la zone principale pour la pêche côtière ?

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur VOS ou Madame.

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Je vais peut-être commencer par répondre, parce que ça a été évoqué, RTE ne donne pas d'objectif de déploiement des énergies éoliennes en mer, ce n'est pas son rôle. C'est l'État qui fait ça à l'issue des débats publics, comme celui d'aujourd'hui. Donc, je laisserai l'État parler pour l'État. En revanche, pour RTE, nous on a plusieurs casquettes, comme certains d'entre vous ici. On gère le réseau, on gère l'équilibre entre demandes d'électricité en tout point du territoire à chaque seconde et on fait aussi de la prospective des études et des scénarios pour éclairer les pouvoirs publics, les parties prenantes et vous faites référence à cela, cher Monsieur, ce sont des scénarios en cours d'élaboration, j'en disais un mot tout à l'heure, ils ne sont pas encore finalisés et ils sont liés au sujet abordé en tout début de présentation, c'est la neutralité carbone horizon 2050. Comment on y arrive ? Quels sont les chemins possibles, quels sont les scénarios possibles vus du réseau électricité ? Encore une fois, même si on peut parler d'autres énergies bien sûr à la marge. Et dans ce cadre-là, on a concerté avec d'autres parties prenantes, dont les professionnels, dont les syndicats, dont les usagers.

Un certain nombre de scénarios, il y en a 6 qui vont être chiffrés en termes d'impacts sur le foncier, en termes de coût pour la collectivité, ce genre de choses dans les prochains jours. Donc, on ne va pas anticiper forcément là-dessus, mais vous avez raison, il y a des scénarios sur la table qui ont été coconstruits, alimentés par les industriels : on peut faire, on ne peut pas faire, ça, c'est à telle condition, ça, c'est un tel rythme pour dire voilà, comment on peut baisser le nucléaire, par quoi le remplacer, à quel coût, etc. ? Et donc dans ces scénarios, il y en a plusieurs, on va prendre les 2 extrêmes, il y a : on met tous nos œufs dans le même panier, et on fait que du 100 % énergie renouvelables, par exemple, et là, il y a besoin de beaucoup, beaucoup d'énergies renouvelables, puisqu'on serait à 100 % du mix

énergétique français, c'est considérable, mais, c'est du bon sens. Si on ne fait plus de fossile, plus de nucléaire, on fait quoi? Les énergies renouvelables. Ça, c'est le scénario 100 % énergies renouvelables.

Il y en a un autre auquel je crois, vous y faites référence qui serait 50 % de nucléaire et 50 % énergies renouvelables. Entre ces 2 scénarios, effectivement, nous, ce sont des chiffres qui ressortent des scénarios, ils peuvent être discutés. On est entre 20 et 60 gigawatts d'éolien en mer pour toute la France, sur toutes les façades, quelle que soit la technologie à horizon 2050. Ce n'est pas le sujet de ce débat, mais vous avez raison, on y travaille pour le mettre dans le débat, précisément.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Madame GILLMAN, je crois que ces scénarios doivent être communiqués relativement prochainement, en tout cas pendant le cours du débat, vous pourriez donner l'information à la salle plus précise que celle que je viens de donner ici ?

**Mme Aurore GILLMAN, RTE - Responsable de la concertation environnement**

Il n'y a pas encore de date confirmée, puisque ça tient aussi à une temporalité qui est décidée avec le gouvernement, pour être très claire. Il est question que ce soit avant la fin du mois, mais ça peut être après, ça peut être surtout après, donc je ne pourrais pas donner de date à coup sûr, mais en tout cas, vous avez raison, c'est dans les prochains jours, pendant ce débat.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

En tout cas, dans le cadre des conférences thématiques on fera une conférence sur ces scénarios-là pendant le cours du débat. Probablement en novembre ou décembre. Donc ceux qui sont intéressés, suivez le site du débat public, il y aura des informations pratiques qui seront données sur les conférences, le programme, et comment s'y inscrire.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur VOS, si vous voulez répondre à l'autre question qui était la zone.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Moi, je trouve ça très intéressant, je pense qu'on peut prendre la question différemment, c'est plutôt la question d'est-ce qu'on pourra continuer à pêcher dans les parcs finalement qui est intéressante à discuter. Donc effectivement, le choix de la France est de permettre la pêche dans les parcs éoliens et donc, il y a tout un travail à engager avec le monde de la pêche sur ce point-là. Il y a différentes possibilités, mais c'est avec vous qu'il faudra le discuter dans le cadre du débat public, évidemment, et puis après bien sûr, on peut jouer sur la distance à la côte. En Nouvelle-Aquitaine, on a 85 % des navires qui pratiquent la petite pêche et la pêche côtière dans les 12 miles de la côte, donc on peut déjà aller installer le parc peut-être un petit peu plus loin pour accommoder ça. On peut ensouiller les câbles inter éoliennes, on peut surtout désigner le parc avec la profession de la pêche pour créer des couloirs de navigation sans obstacle. On a un exemple qui est assez intéressant pas très loin de chez nous qui est celui de Saint-Nazaire où les autorisations de pêche ont été conservées en phase de construction, alors que c'est le moment qui est le plus fatidique en termes de sécurité. Ils ont développé le parc par quarts au permettre de continuer à passer sur les zones d'installation du parc éolien. Je pense que l'idée d'un groupe pêche qui rassemble à terme l'état industriel et puis les pêcheurs et la chose qu'il faut creuser, de façon à être le plus en concertation possible avec le monde de la pêche en permanence pour pouvoir continuer à permettre la pêche dans les parcs, ce qui relève la question d'installer ce parc, parce que ce sera vrai pour l'ensemble des parcs. Si je peux passer la parole à mon collègue de la DIR peut-être, pour compléter, je ne sais pas si Hervé a d'autres apports.

**M. Hervé TREHEIN, adjoint au chef de la mission coordination des politiques publiques à la direction interrégionale de la mer sud - DIRM**

Bonjour, Monsieur BALAZUC.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Juste, donnez votre nom et votre titre exact, qu'on puisse l'enregistrer et que toute la salle puisse le connaître.

**M. Hervé TREHEIN, DIRM**

Hervé TREHEIN, adjoint au chef de la mission coordination des politiques publiques à la direction interrégionale de la mer sud (ouf, on arrive au bout!). Dans l'administration, on a souvent des intitulés

très, très longs, peut-être pour passer incognito plus facilement ! C'est aussi pour revenir un peu sur ce qu'avait pu présenter Monsieur VOS en début de réunion sur la localisation de la zone, il a en effet parlé du document stratégique de façade, qui avait essayé de commencer à bâtir une planification d'éolien en mer de manière relativement sommaire à l'époque de l'état des connaissances qu'on avait en 2017. On s'était focalisé uniquement à l'époque sur un potentiel technique, un potentiel technique qui était basé uniquement sur des critères de vents et de bathymétrie. Donc on avait conscience à l'époque qu'on a bâti ce premier document qu'on n'allait pas quelque part intégrer l'ensemble des contraintes de l'ensemble des activités. Vous parlez de la pêche, il peut y avoir aussi d'autres activités en présence, les routes maritimes. Par contre, si vous voulez que le parc soit plus au large, il y aura d'autres contraintes par rapport au trafic maritime par exemple. Dans les délais qu'on avait, dans la connaissance qu'on avait à ce moment-là, il n'était pas possible d'intégrer l'ensemble des composantes de l'ensemble des activités pour bâtir cette première carte qu'on avait faite au moment du document stratégique de façade.

Pour définir la zone des 300 km<sup>2</sup>, il nous avait semblé aussi intéressant – Pierre-Emmanuel VOS pourra me corriger si besoin – de ne pas perdre le bénéfice des concertations qu'il avait pu y avoir en 2015 et 2017 sur le premier projet qui avait été porté à l'époque par WPD Offshore qui avait déjà identifié une certaine zone au large d'Oléron. On avait à l'époque travaillé aussi avec notamment la filière de la pêche. Il y avait des adaptations de cette zone. Au départ, elle était un peu plus au nord et pour les initiés, il y avait à l'époque une zone P, une zone P' qui avait suivi les débats à l'époque. En fait, la zone était plus au nord et en discussion avec les pêcheurs, il avait été identifié que ça pouvait être plus pertinent au sud et moins contraignant pour l'activité de pêche au sud. Donc, on ne voulait pas perdre l'idée de ces 300 km<sup>2</sup>, aussi les éléments qui avaient été mis au débat et les discussions qu'il avait pu y avoir. Donc, il nous avait semblé pertinent pour ces 300 km<sup>2</sup> aussi de partir sur ces premiers éléments de débat qui étaient beaucoup plus restreints, ça faisait à peu près 120 km<sup>2</sup>, mais de ne pas faire comme si quelque part un premier débat n'avait pas existé, que cette zone de 2015 n'existait pas.

Donc c'est un peu ce qui a conduit à partir sur ce débat sur 300 km<sup>2</sup>, parce qu'il y avait un projet qui avait déjà été discuté et pour lancer le débat. Après, on verra, ce sera l'objet du débat de savoir si c'est pertinent ces 300 km<sup>2</sup>. Il y aura des données d'entrée que pourra nous donner la filière de la pêche, ce seront des données d'entrée très intéressantes aussi pour mieux comprendre les activités, mieux comprendre les impacts du parc sur l'activité de la pêche. Mais il y aura d'autres entrants, on a entendu parler bien sûr de l'avifaune, je pense qu'il y aura aussi des personnes qui s'occupent de transport maritime qui vont aussi nous donner leurs contraintes d'entrée. C'est aussi le lieu du débat de s'enrichir de toutes vos connaissances pour savoir si ces 300 km<sup>2</sup> sont pertinents, s'ils sont pertinents pour qui et pour qui ils ne sont pas pertinents et si on va plus au large, c'est pareil. Moi ce que je retiens, c'est que d'après les propos de Monsieur BALAZUC, par rapport à l'activité de pêche, ça pourrait être plus pertinent, mais il faudra voir aussi par rapport à d'autres contraintes environnementales, par exemple sur la connaissance des fonds marins, est-ce que plus au large ce sera pertinent aussi ?

#### **M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, Monsieur voudrait pour compléter, allez-y pour votre question.

#### **M. Antoine BALAZUC, Comité régional de pêche maritime de Nouvelle-Aquitaine**

Merci pour vos éléments de réponse, si je comprends bien, du coup, vous avez voulu ne pas perdre le bénéfice d'une concertation sur une zone qui a été lancée par un développeur privé et donc en fait, l'État français est en train de lancer un projet sur une zone, parce qu'un développeur privé a initié une concertation et chercher un consensus en 2017 sur cette zone. J'aurais préféré que l'État français soit plus dans une vision de perspective et ouvre le débat sur une documentation beaucoup plus large pour prendre en compte l'intérêt de toutes les filières présentes et pas que la pêche, mais beaucoup la pêche quand même sur la zone, on est en mer, on n'a plus grand monde si vous allez à cette distance-là de la côte, il y aura beaucoup de bateaux de pêche, mais pas grand-chose d'autre – au-dessus de la surface, j'entends. Je suis vraiment déçue de m'apercevoir que du coup finalement, la zone, c'est parce que promoteur privé a décidé d'ouvrir le débat à cet endroit-là. Pour les pêcheurs, ce n'est pas satisfaisant.

#### **M. Hervé TREHEIN, adjoint au chef de la mission coordination des politiques publiques à la direction interrégionale de la mer sud - DIRM**

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, ou en tout cas, je me suis mal exprimé. J'ai utilisé le terme de pas perdre les bénéfices, c'est aussi pour considérer que si on était venus avec une zone complètement différente, on aurait pu nous dire : on ne comprend pas pourquoi vous partez sur un secteur qui est

complètement différent, alors qu'il y a eu déjà des concertations sur une zone déjà identifiée sur laquelle on a discuté, sur laquelle il a pu y avoir un certain nombre de consensus et donc quelque part l'État ne voulait pas non plus faire comme s'il ne s'était rien passé, qu'il n'y avait pas eu de débat du tout, s'il n'y avait pas eu de discussion préalable sur une zone. Maintenant, c'est tout l'intérêt du débat et les membres de la Commission particulière du débat public vous l'ont précisé, Pierre-Emmanuel a précisé, il complétera après moi, il y a plusieurs questions qui se posent. Si on était dans cette zone de 300 km<sup>2</sup> qui est quand même une zone plus vaste que ce qui a été vu aux débats. La volonté de l'État, c'était d'élargir le débat et de ne pas revenir sur une zone très réduite de 120 km<sup>2</sup> et de l'ouvrir et il y a des questions qui sont posées aux débats. Ça veut dire que le débat n'est pas circonscrit aux 120 km<sup>2</sup> qui étaient envisagés en 2017. L'ouverture du débat est à une zone beaucoup plus vaste, ce qu'on met sur la table, que les choses soient claires, ce n'est pas le projet de 2015 porté par un industriel privé.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur VOS, est-ce que vous voulez compléter sur cette question ?

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Sur la question de WPD, oui, je voudrais juste simplement dire quand même que c'est une concertation qui a eu lieu et qui a été faite par les services de l'État, c'est quand même le préfet de Charente-Maritime qui a mené cette concertation, parce qu'à vous entendre, on dirait que c'est WPD qui a mené entièrement cette concertation, ce qui n'a pas été le cas. Je vous rappelle qu'il y a eu une réunion technique et ensuite, il y a eu une réunion des élus. Il y a eu à l'île d'Oléron des réunions de concertation, il ne faut pas mélanger les choses, non plus. Je pense que c'est une concertation qui est bien étatique, qui a été faite par l'État.

**M. Luc PICOT, Secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Je précise que Denis Cuvillier a dit en entrée de départ que conformément au Code de l'environnement, dans le débat public, toutes les alternatives au projet seront étudiées, notamment l'alternative scénario zéro, si on ne fait rien et dans les alternatives, se pose forcément la question de la localisation et donc, le porteur de projet, donc l'État propose une zone d'étude de 300 km<sup>2</sup> pour son premier parc, le libellé précis de la saisine, c'est pour le 2<sup>e</sup> parc, c'est dedans où on dehors, mais de toute manière, aux yeux de la Commission du débat public, l'étude de la localisation se fera sur toute la zone potentielle qui est au large de la Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire qu'on peut largement déborder et pour ce faire, la commission donnera les outils pour visualiser les contraintes, les différentes contraintes. C'est un outil que l'État met au débat public, cet outil pourra être contredit par vous, si vous ne le trouvez pas bien, complété, par vous en fournissant des données cartographiques, parce que si vous voulez visualiser une localisation, il faut des données cartographiques.

Donc si vous avez des données cartographiques, on pense au monde de la pêche, on pense aux acteurs de l'environnement, vous pouvez nous les adresser, nous les intégrerons pour qu'il n'y ait pas que les données fournies par l'État et à partir de l'ensemble des données, seulement en novembre décembre, il faut laisser un petit peu de temps, que le débat mûrisse, nous reviendrons vers vous sur des ateliers où nous traiterons la question de la localisation. Il y aura les 300 km dans la corbeille de la mariée, mais il y aura au-delà, je tiens à repréciser, Denis l'a très clairement dit, ce n'est pas la commission qui dira. Nous vous fournissons simplement l'outil pour vous permettre de vous exprimer. S'il n'y a pas d'expression du public, dans le compte rendu, il n'y aura pas une ligne, puisque la commission ne peut pas donner d'avis, elle ne peut faire que le compte rendu des propositions des recommandations de vous. Donc on vous invite à utiliser l'outil et on reviendra, c'est pour ça, laissez-nous votre mail pour qu'on vous tienne au courant des dates des ateliers. Monsieur voulait relancer, peut-être, et après, j'ai une question devant.

**M. Antoine BALAZUC, Comité régional de pêche maritime de Nouvelle-Aquitaine**

On ne va pas revenir indéfiniment sur 2015 et 2017, j'ai fait beaucoup, beaucoup de recherches sur les données pêches, notamment celles présentées entre 2015 et 2017. J'ai eu énormément de données sur ces réunions, et quand j'ai vu le contenu des diapositives sur la pêche, franchement, j'étais attristé. Il n'y a quasiment rien, il y a juste marqué : maintenir la pêche dans les parcs. Ça, ce n'est pas suffisant pour choisir une zone de localisation, ce n'est pas du tout suffisant. Le travail est bâclé, là.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Vous parlez de 2015, 2017, là. Il y a une étude qui est faite par la CEREMA sur la pêche qui va être accessible en ligne dans les prochains jours, donc on pourra j'espère reprendre la discussion sur la base de cette étude, Monsieur BALAZUC.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur avait une question.

**M. Patrice LIBELLI, Maire de Vaux-sur-Mer et conseiller départemental.**

Oui, bonjour, Monsieur LIBELLI, maire de Vaux-sur-Mer et conseiller départemental. Évidemment, en ce qui me concerne, je partage effectivement les inquiétudes sur la pêche, les oiseaux migrateurs, les courants, les fonds marins, la biodiversité, les impacts également socio-économiques. Effectivement, le département de la Charente-Maritime est quand même le premier département enfin, je crois que c'était l'année dernière, le premier département touristique de France, donc c'est quand même quelque chose dont il faut tenir compte. Quid de la proximité du phare de Cordouan qui vient d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? En tout cas, ces choses-là sont un peu floues, mais moi, ce qui m'interpelle le plus, c'est qu'effectivement, je voulais poser cette question-là, mais j'ai retrouvé dans ce document que j'ai récupéré à l'entrée du débat, c'est qu'on a organisé ce type de débat public déjà précédemment, notamment quand il s'est agi de présenter le chantier éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, beaucoup d'avis ont été donnés, mais aucun n'a été pris en compte par l'opérateur et l'avis majoritairement opposé de la population en fait s'est traduit par un avis positif de la commission d'enquête.

Donc moi, ce qui me gêne un petit peu, c'est cet aspect de démocratie environnementale. Si les jeux sont déjà faits, si la décision est déjà prise comme il semblerait que ça puisse être le cas, ça me gêne un petit peu. Personnellement, je préférerais, et c'est ce que je voulais dire en ce qui me concerne, qu'on tienne quand même compte, là, on invite des citoyens, on invite des élus, des associations, ce qui est tout à fait intéressant, mais après, si c'est pour ne pas tenir compte de l'avis majoritaire, il me semble que l'avis de la population à partir du moment où il est majoritaire d'un côté ou de l'autre, il doit être prépondérant et l'avis des élus aussi, puisqu'on veut bien écouter des tas de choses, mais si après, ça ne sert à rien, voilà, c'est cette inquiétude. Alors, je vois le professeur Gilles LUISIER qui nous dit que les débats publics à la française son faux-semblant, les populations concernées y sont certes informées, mais insuffisamment et elles ne participent pas à l'élaboration de la décision finale sur les projets industriels et c'est précisément ça que je voudrais éviter, si vous voulez. Donc si on pouvait, disons tenir compte de ces problèmes, etc., il faut que les populations soient entendues, quelle que soit la décision de la population, voilà.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, prenez le micro...Monsieur le Maire.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Si je parle là, vous m'entendez ? Non, oui ? Oui, vous m'entendez. Je voudrais juste profiter de l'intervention de Monsieur le Maire de Vaux-sur-Mer pour préciser qu'un projet vient 2 fois devant le public. Il vient au moment du débat public, et ça, c'est aujourd'hui, alors que la décision de faire le projet n'est pas encore prise. Et si la décision de faire le projet est prise, le projet est étudié, c'est ce que Monsieur VOS vous a présenté, il reviendra une nouvelle fois dans le public pour l'enquête d'utilité publique. Si nous nous ne donnons pas d'avis sur le projet dans le cadre du débat public, c'est tout à fait différent dans le décreté public ou là, la commission d'enquête va donner un avis sur le projet. Voilà, c'est pour éviter la confusion entre les 2 démarches.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Pour compléter aussi, juste une précision, vous évoquiez le débat public de Saint-Brieuc, on ne l'a pas évoqué, mais tous les débats publics sur l'éolien en mer jusqu'en 2018, le débat avait lieu après le choix de l'industriel. La latitude était plus faible. En 2018, l'État a tiré les enseignements de cette procédure un peu défailante et a décidé de mettre le débat public avant le choix de l'industriel. Ça change quand même un peu les choses.

**Monsieur LIBELLI, maire de Vaux-sur-Mer et conseiller départemental.**

J'espère, et tant mieux.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

L'industriel n'est pas l'État, Monsieur VOS précisera comment ça fonctionne, une remarque de Monsieur le Maire, et après Monsieur VOS précisera, ce n'est pas à moi de répondre.

**M. Patrick MARENGO, Maire de Royan**

Merci, j'interviens en tant que maire et en tant que président du syndicat mixte des ports de Royan et de Bonne Anse. En étudiant ce document, on s'aperçoit qu'il y a un article qui stipule que l'État français fait écran à l'application du droit international et le principe de droit international qui est supérieur au droit français stipule que la démocratie environnementale est un droit donné aux populations locales et aux individus. Donc là, il y a un angle d'attaque juridique, ça veut dire que ce que pensent les populations doit être pris en compte juridiquement dans le processus décisionnel. Ça, c'est un premier point. Il est évident qu'en tant que président du syndicat mixte et royannais, je suis très attentif aux intérêts de la pêche dans notre secteur. Moi j'ai une question peut-être plus technique, dans le processus de prise de décision, où se situe-t-on exactement ? Quand l'État se prononcera-t-il pour ou contre ce projet ? Où est-on dans l'échelle temporelle aujourd'hui ? Est-ce que vous pouvez me le dire ?

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur VOS a une slide sur le déroulé de projet et notamment du débat public et des suites. Je vous laisse ou alors vous le faites à cappella, sans PowerPoint.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Tout ce qui est évoqué là est intéressant. Pour répondre à Monsieur le Maire, il y a 30 ans, quand on faisait une route, on expropriait les gens et on ne posait pas de questions. Il y a 7 ans, quand on faisait une concertation, on avait quelques réunions publiques et puis on prenait la décision. Là, aujourd'hui, on vient vous voir 4 mois sur le terrain et on va faire des ateliers, on va poser la question de l'opportunité, de la localisation et des puissances cibles de ces parcs, s'ils doivent se faire. Donc ce que je voudrais quand même mentionner ici, c'est qu'il y a quand même une évolution que moi je constate aussi dans mon travail, de plus en plus de discussions avec les populations pour développer des projets ou ne pas les développer. Je vous le dis encore une fois, il y a 30 ans, on ne posait pas la question à la population de savoir si on mettait une nationale quelque part, on la traçait, et on expropriait. Donc je trouve quand même qu'on a beaucoup évolué en tout cas dans l'approche des projets et comment les construire, les construire ensemble.

Si on revient sur la question de Monsieur le Maire, la réponse a été apportée tout à l'heure par Monsieur CUVILLIER, c'est juin 2022, c'est-à-dire que là, on va avoir 4 mois de débat public jusqu'en fin janvier 2022 ensuite, on va avoir un bilan qui va être fait de ce débat public par la CNDP dans les 2 mois ensuite, l'État va avoir 3 mois pour répondre à toutes les remarques qui auront été faites par le public et pour se positionner sur la poursuite ou non du projet. C'est-à-dire qu'il va y avoir une décision gouvernementale de poursuivre en fonction des retours du débat public. Donc en juin 2022, potentiellement, on a la réponse de la poursuite ou non du projet par l'État. Donc voilà, sinon, si on revient sur les grandes étapes du projet, on est à l'étape actuelle du débat public. Pour préparer ce débat public, on a tous les outils dont on vous a parlé tout à l'heure, les études bibliographiques, etc. S'il y a décision de poursuivre après juin 2022, on va s'attaquer à l'état actuel de l'environnement, donc on va continuer nos mesures in situ, c'est ce qui est écrit en dessous, les mesures in situ sur le terrain pour essayer de comprendre le meilleur endroit où le parc pourrait se positionner. Parallèlement à ça, on va avoir une poursuite de la concertation et une information du public, on va avoir avec nous des garants de la CPDP, de la CNDP qui vont nous suivre dans la poursuite du projet pendant au moins 2 ans et on va travailler à la procédure de mise en concurrence, c'est-à-dire qu'on va préparer un cahier des charges qui va rassembler l'ensemble des retours de ce débat public plus l'acquisition des connaissances qu'on aura eues à travers les études environnementales, pêche, etc., qu'on fait part ailleurs.

Donc on va coupler tout ça pour préparer un cahier des charges avec toutes nos exigences, ce cahier des charges sera remis aux industriels qui souhaiteraient se porter candidats. Donc toute cette phase-là continue à être portée par l'État et par RTE. Les « clés » seront remises au moment où le lauréat aura été choisi pour développer le parc éolien lui-même. C'est-à-dire pas avant 2023 et à partir de 2023, le lauréat et RTE vont travailler à leur étude d'impact et à la demande de toutes les autorisations administratives, dont l'enquête publique qui aura lieu dans le cadre de la préparation du projet. Ensuite, pour 2026, 2027 et jusqu'à 2030, on va passer, si le projet se fait bien sûr, à la construction du parc donc, pour une entrée en production à l'horizon 2030.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, vous faites mention au supplément Sud-Ouest, il y a eu deux suppléments Sud-Ouest qui ont été produits dans une logique totalement indépendante de la part des journalistes de Sud-Ouest. Aucune ligne n'a même été revue ni par l'État ni par la commission du débat public. Nous avons découvert le supplément en même temps que les lecteurs. Ils ont une totale indépendance, vous pouvez noter que

l'indépendance a été telle qu'ils ont fait un article qui de notre côté pique un peu sur le débat public. Mais c'est la traduction d'un travail de journaliste indépendant, et on vous le remet, parce qu'on souhaite que vous ayez toutes les informations au maximum. Ça, c'est le premier, il y en a eu un 2<sup>e</sup> qui est sorti mercredi 29 juin, il doit être téléchargeable sur notre site Internet et il y en a un 3<sup>e</sup> et un 4<sup>e</sup> qui vont venir. Monsieur au fond a demandé la parole.

#### **M. Christophe PLASSART, Conseiller municipal de la ville de Royan**

Bonsoir, Christophe PLASSART, je suis conseiller municipal à Royan et délégué départemental du parti Agir. J'avais 2 questions, la première est assez courte et technique, elle concerne le choix d'éoliennes que vous appelez posées, c'est-à-dire ancrées, bétonnées. Pourquoi ce choix est-il aujourd'hui évoqué et pourquoi on n'a pas l'ouverture vers du flottant plutôt que de l'ancré, puisque d'après les cartes que vous nous avez montrées le flottant permet un périmètre d'implantation beaucoup plus large. Donc, est-ce que le fait de choisir de l'ancré finalement ne réduit pas le périmètre que vous évoquez, la zone jaune tout à l'heure qui permettait de mettre du flottant, si j'ai bien compris

La 2<sup>e</sup> question est un petit peu plus, je dirais, complexe, on a parlé tout à l'heure, on a déjà évoqué le sujet du mix énergétique, et donc le fait que certains l'ont dit, à partir du moment où on met de l'éolien, on est sur une énergie alternative et qu'il faut savoir la compenser, puisqu'*a priori* on n'a pas d'habitudes de vie qui accepteraient d'avoir de l'électricité de façon alternative. Ce que je trouve étonnant dans ce qui nous est exposé aujourd'hui dans le débat public, c'est qu'on nous positionne le parc comme étant la solution. Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable de nous présenter les solutions, c'est-à-dire qu'en partant du besoin, en partant du mix énergétique, notamment le fait que vous évoquez qu'*a priori*, on va aller vers une diminution de presque moitié de la consommation, en tout cas, c'est l'objectif. Donc *a priori*, on peut déjà commencer à se poser la question si on consomme 2 fois moins d'électricité, d'où vient le besoin de construire de plus en plus de sources de production d'énergie, donc, de nous expliquer, même si on a compris qu'on était encore dans un parallèle entre 100 % de renouvelables et 50 % de renouvelables, mais que l'État n'avait pas encore tranché dans ce périmètre entre 0 et 50 %.

Donc on nous présente aujourd'hui un projet qui semble, je ne dirais pas ficelé, mais relativement avancé et réfléchi, alors qu'*a priori*, l'État ne s'est pas positionné sur l'endroit où on souhaite positionner le renouvelable par rapport aux énergies actuelles. On est sur des baisses de volume de consommation d'énergie et finalement, est-ce qu'on n'aurait pas pu prendre, ou est-ce qu'il est possible d'avoir de la part du débat public les différentes alternatives et de savoir comment celle-ci qui nous est proposée aujourd'hui est une des alternatives et pourquoi on a retenu cette alternative plutôt qu'une autre ? Est-ce qu'il y avait d'autres solutions, pourquoi ont-elles été écartées ? Et pourquoi finalement on nous présente et on propose au débat cette solution, lesquelles ont été écartées et pour quelles raisons ?

#### **M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur VOS.

#### **M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Vous avez commencé votre question en parlant de l'éolien posé et l'éolien flottant, effectivement, c'est une très bonne question. L'éolien flottant se développe fortement, néanmoins, il est moins mature pour le moment en termes de technologie que l'éolien posé, c'est-à-dire que les 2 premiers parcs qui vont être expérimentés commercialement vont être en France, ils vont être au large de la Bretagne Sud et au large de la Méditerranée, s'ils voient le jour. Donc sur ces parcs-là pour l'instant, on est sur une sortie d'électricité à un prix cible de 120 € du mégawatt heure, là ou sur des parcs posés, on est plutôt entre 45 et 60.

Donc il y a une question de maturité de la filière et si on choisit d'expérimenter ces fermes commerciales plutôt au large de la Bretagne et au large de la Méditerranée, c'est parce que la bathymétrie, la profondeur de la mer devient très vite importante et ne permet donc pas de toute façon aussi de poser les éoliennes qui ont besoin pour l'instant environ de 50 m maximum pour pouvoir être posées. Peut-être qu'à l'avenir on pourra jouer un peu sur cette bathymétrie, peut-être que ce sera 60, 70, mais c'est enfin un peu ça notre limite. Donc, le choix d'État est d'essayer d'exploiter aussi le potentiel posé tout en continuant le développement de l'éolien flottant. Donc comme on le dit au large de la Bretagne, au large de la Méditerranée. La question sur un 2<sup>e</sup> parc, si un 2<sup>e</sup> parc devait se faire, pourrait très bien se poser également sur l'éolien flottant plutôt que sur l'éolien posé. C'est une question qui va être importante dans le débat et que vous allez être certainement amenés à discuter avec la CPDP et à proposer également.

En ce qui concerne le mix énergétique, vous avez indiqué que vous proposez ce parc comme la solution, non, pas du tout, c'est mal exprimé de ma part, c'est une solution. Par contre, je pense qu'on peut peut-être revenir sur le transparent certes, on va baisser notre consommation, mais cette consommation va se traduire inévitablement par une augmentation de la consommation électrique. Donc c'est pour ça vous voyez à gauche, on est à 470 TW heures de consommation électrique en 2020 et on va passer à 630 TW heures en 2050. Ça, c'est une hypothèse très basse, c'est une hypothèse qui rassemble pour l'instant le plus de consensus, donc c'est pour ça qu'on est sur 50 % de nucléaire. Évidemment, si on passait à 100 % d'énergies renouvelables, et le reste en énergies renouvelables, ce serait beaucoup plus. En tout état de cause, on va devoir trouver une grande quantité d'électricité supplémentaire. Cette électricité supplémentaire *a priori*, on ne peut la produire que de 2 manières si on veut décarboner notre énergie, avec le nucléaire et avec les énergies renouvelables. Donc, dire qu'on va arriver à 50 % de nucléaire ne veut pas dire en fait qu'on diminue la part du nucléaire, c'est-à-dire qu'on va continuer à devoir produire du nucléaire pour pouvoir satisfaire notre besoin électrique. Je ne sais pas si ça clarifie un petit peu votre question.

**M. Christophe PLASSART, Conseiller municipal de la ville de Royan**

Il me manque la partie de la réponse sur justement les autres alternatives et comment on est arrivé à nous proposer cette solution-là plutôt qu'un autre mix avec, je ne sais pas, d'autres énergies renouvelables.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Mais toutes les énergies renouvelables sont comprises dans cette production de 630 TW heures, c'est-à-dire que vous allez avoir aussi...

**M. Christophe PLASSART, Conseiller municipal de la ville de Royan**

Je parle dans le cadre du débat que vous nous proposez aujourd'hui.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, mais par exemple, vous voulez dire si dans la région si on pouvait développer d'autres types d'énergie ?

**M. Christophe PLASSART, Conseiller municipal de la ville de Royan**

Par exemple.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

D'accord, vous avez l'éolien terrestre qui pose question en Charente-Maritime, on le sait tous, voilà, mais enfin, on va continuer à essayer de le développer. Vous avez le développement du photovoltaïque avec le parc de Saucats qui est lui aussi en débat public, donc c'est un mix qui comprend en fait toutes les énergies renouvelables. Il va falloir faire feu de tout bois si on veut parvenir à notre objectif 2050 de ne plus avoir d'utilisation d'énergies fossiles. Ce parc éolien en mer, s'il se fait, il s'inscrit dans un panel de solutions qui sont apportées aux territoires pour l'instant qui sont un parc photovoltaïque très important, ce parc éolien en mer, la continuité de l'éolien terrestre et puis après la recherche d'autres possibilités, mais qui sont pour l'instant balbutiantes qui pourraient être l'hydrolien qui pourrait être le houlomoteur, etc.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Monsieur à une question.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Luc, est-ce que je peux compléter la réponse de Monsieur VOS. Votre question d'entrée, Monsieur, c'était pourquoi ne pas partir des besoins pour aller vers les solutions, j'avais retenu ça dans votre expression. Il y a eu un débat public sur ce sujet, alors peut-être pas local, mais c'est le débat public sur la politique pluriannuelle de l'énergie. Le débat a eu lieu, vous pouvez le trouver sur le site de la commission nationale du débat public à la fois les échanges et les conclusions. Vous n'aurez peut-être pas des réponses locales, mais vous aurez les déjà peut-être une vision globale sur partant du besoin, qu'est-ce qu'on a proposé comme solution. Et puis enfin, on organise un débat public sur un projet et c'est parce qu'il y a eu deux maîtres d'ouvrages qui ont envoyé leur projet à la commission nationale du débat public que la commission nationale a décidé d'organiser ce débat public. Donc, on est bien partis de ce projet. Alors, ce n'est peut-être pas satisfaisant, je le comprends dans votre question, vous voudriez voir un peu plus large, mais c'est le but justement des ateliers qu'on veut mettre en route à



partir du mois de novembre. C'est d'élargir le champ de discussion. Et puis je crois qu'on va mettre sur le site de ce débat public le lien vers la PPE qui est sur le site de la CNDP. C'est Carole qui s'occupe de ça d'une manière très efficace et qui va s'en occuper.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, une question de Monsieur, allez-y.

**M. Éric BLANC, Vice-président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime**

Bonsoir Messieurs dames, Éric BLANC, vice-président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime. Monsieur MARENGO, merci d'avoir pris part à la défense des intérêts de la pêche. Vous n'êtes pas sans savoir les besoins pour les pêcheurs aujourd'hui, aujourd'hui pour perdurer, maintenir leurs entreprises, les difficultés que nous avons tous les jours. Dans cette salle, vous avez des femmes marins-pêcheurs, des marins-pêcheurs qui sont vraiment inquiets sur l'avenir de leur métier. Ces questions qui ont été posées notamment par Antoine, nous avons besoin de réponses, nous avons vraiment besoin de garanties de pouvoir continuer notre exploitation dans ce futur parc. Ce ne sont pas des promesses que nous voulons, ce sont des garanties vraiment qu'on puisse continuer à travailler. Les ressources vous savez, un jour elles sont là, le lendemain, elles sont un peu plus loin, on ne sait jamais où on va travailler d'une journée à l'autre. Les bateaux qui sont basés à Royan, il y a des bateaux qui vont travailler aussi devant la Cotinière et ces gens-là pour maintenir leur activité, il faut qu'ils continuent à avoir ces polyvalences. Les ressources sont exploitables où elles se trouvent, elles ne sont pas tout le temps devant la porte.

Ma grande question, je voudrais savoir quand même qu'elle est la position de nos organismes scientifiques français sur la préservation de nos ressources, de leur migration pour le maintien de nos activités. Parce que vous nous avez parlé tout à l'heure des cétaqués, nous avez parlé des élasmobranches, mais il n'y a pas que ces poissons-là, nous, on travaille avec les poissons qui sont mis à notre disposition devant nos ports. Il nous faut un peu plus d'éléments, il nous faudrait des rapports d'IFREMER pour savoir quand même s'il ne va pas y avoir des perturbations sur les migrations de nos poissons. Monsieur PUYJALON a parlé tout à l'heure de la migration des oiseaux, mais les poissons c'est très important, chaque poisson a une migration et dans un cycle annuel qui est différent suivant les conditions météo. Je ne vais pas m'étendre sur le dossier, parce qu'il y a beaucoup de questions que j'aurais voulu poser, mais qui ont été posées à peu près. Mais voilà, sur le dossier et la garantie que peut nous amener IFREMER, j'aimerais bien qu'on apporte une réponse au comité des pêches.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors juste avant que Monsieur VOS puisse répondre à vos questions, je veux vous signaler qu'on a parfaitement conscience que le débat public - et Monsieur CUVILLIER l'a dit dure 4 mois, que là on est dans un premier stade de réunion dite de proximité, c'est-à-dire vous permettre d'aller à la rencontre des porteurs de projets pour qu'ils présentent leurs projets et pour recueillir tout de suite vos premières interrogations, vos premières questions. Mais ces questions-là vont nourrir la suite du débat public, Denis CUVILLIER vous a dit qu'il y a des réunions thématiques qui vont s'enchaîner en novembre et décembre et dans ces réunions thématiques, on a prévu 2 journées particulières dont je discutais avec vos collègues des comités régionaux et départementaux. Le mail n'est pas encore parti, il va partir cette semaine, on va vous inviter comités départementaux des pêches, comité régional, on invitera aussi le comité régional des Pays de Loire qui est quand même voisin, que vous choisissiez vous-même une journée qui vous arrange pour qu'une journée, on étudie à fond la question de la pêche, sous tous les angles : la sécurité en mer, en demandant au préalable les informations, des recherches en demandant à IFREMER, on demandera à l'État dans sa branche DGEC, Direction générale de l'énergie et du climat, parce que l'État, on a bien compris qu'il a beaucoup de branches différentes. On leur demandera leur position et surtout le but, c'est pour que nous puissions, vous puissiez travailler sur vos questions, vos recommandations, vos demandes particulières en session fermée de pêcheurs, le monde de la pêche.

On a une 2<sup>e</sup> journée de prévue : environnement, avec tous ceux qui sont intéressés par la question de l'environnement : avifaune, marins, etc. Donc deux réunions très importantes en décembre. Là, elles ne sont pas encore calées, mais on vous laisse la *priorité* du choix de la date parce que vous avez des agendas aussi compliqués que les nôtres et c'est quand même à vous de nous dire quand ça vous arrange.

**M. Éric BLANC, Vice-président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime**

Voilà, merci. Je tiens juste à préciser aussi que quand on nous a expliqué le projet, qu'on nous l'a présenté entre 2015 et 2017, on nous avait bien vendu ce projet pour 130 km<sup>2</sup>. C'est là, quand on a eu

l'annonce de Jean CASTEX qui nous a parlé d'un projet de plus de 300 km<sup>2</sup>, là, c'est là que toute la profession a été surprise, parce que c'était énoncé au départ.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est ce que nous avons compris quand on vous avait eu. Une autre question, Madame, et après, j'ai une question devant.

**Mme Faustine MASSON, chargée de mission au comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine**

Oui, bonjour. Je vais profiter de la question de mon collègue du comité des pêches pour rebondir directement, comme ça vous pourrez répondre aux 2 questions en même temps. Donc Faustine MASSON, chargée de mission au comité régional des pêches. Je voulais revenir Monsieur VOS sur ce que vous disiez tout à l'heure sur la continuité de la pêche dans les parcs éoliens d'une manière générale. Outre le fait que dans tous les autres parcs pour l'instant, ce qui est prévu, c'est que principalement les chaluts vont être interdits, ce qui représente quasiment 80 % de la pêche en Nouvelle-Aquitaine qui vont être interdits dans les parcs. Je voulais parler de la sécurité maritime de nos pêcheurs, par exemple Peter VAN DALEN en juillet, on en a parlé aussi du surcoût de la police d'assurance que cela va représenter pour les pêcheurs, puisque nous avons interrogé un assureur maritime sur cette question qui nous a précisé que ce sera un surcoût des polices d'assurance qui reviendra aux pêcheurs de les payer. Et aussi tout simplement la sécurité maritime vis-à-vis de la cohabitation avec les pêcheurs dans ses parcs, puisqu'avec la réverbération sur les radars des pêcheurs en mer avec les positions des éoliennes, ça rend la lecture du radar tout simplement impossible. Qu'est-ce qui va être prévu pour ça, tout simplement ? Juste, imaginons que la pêche soit vraiment possible dans ces parcs, comment cette lecture va être rendue possible, qu'est-ce que vous avez prévu pour les polices d'assurance, les surcoûts, etc. Merci.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Merci, est-ce que vous pouvez faire une réponse complète, mais courte, parce qu'on a encore des questions et qu'on doit finir dans un quart d'heure à peu près, on se donne comme cadre que dans un quart d'heure, on termine. Donc plus on va vite, plus le ping-pong est efficace.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Moi je vous propose quand même une réponse à 3 voix. Je vais donner une réponse un peu générale, peut-être que mon collègue de la DIR voudra compléter et ma collègue de RTE également pour la partie raccordement. Toutes les questions que vous soulevez, Madame, sont extrêmement importantes et intéressantes. Moi je pense qu'on va continuer à en parler pendant le débat public, on va avoir cette journée spécifique pendant laquelle on va pouvoir évoquer tous ces sujets. Je pense qu'à l'avenir, on va être appelé à se croiser et à partager après le débat public en termes de concertation justement pour voir avec vous comment tous ces aspects peuvent être accommodés. Voilà, je ne souhaite pas pour l'instant aller beaucoup plus loin. Je ne sais pas si mon collègue de la DIR veut rebondir sur ça avant de passer la parole à ma collègue de RTE.

**M. Hervé TREHEIN, adjoint au chef de la mission coordination des politiques publiques à la direction interrégionale de la mer sud - DIRM**

Très rapidement, juste pour vous dire qu'on a conscience de ces préoccupations pour le compte de la pêche aujourd'hui, bien évidemment. On ne va pas pouvoir vous donner une garantie ferme, quelle qu'elle soit d'interdiction ou d'autorisation. Justement, il faut qu'on en discute pour savoir vraiment, connaître vos contraintes, vos nécessités, voir comment ça peut être concilié avec un parc éolien. C'est très positif qu'il y ait cette réunion spécifique à la pêche pour qu'il y ait un vrai dialogue qui s'installe pour mieux connaître vos pratiques sur le site potentiel. Donc ça, c'est assez important et nous, en parallèle, Pierre-Emmanuel le disait tout à l'heure, par rapport à cette préoccupation de la filière de la pêche, on a cette étude du CEREMA pour essayer aussi de caractériser au mieux les pratiques de pêche dans le secteur des 300 km<sup>2</sup> et un peu au-delà, parce qu'un des enjeux, c'est aussi de mieux caractériser les pratiques et de mieux les connaître pour évaluer la pertinence et les impacts potentiels de la pêche sur les filières. Donc il y a vraiment une étude qui va être un peu plus poussée aussi et des échanges avec vous pendant le débat pour mieux caractériser votre activité, pour mieux évaluer la sensibilité du sujet par rapport au parc.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, Monsieur devant avait une question.

**Un citoyen**

Je reviens sur le débat public, je rebondis sur les interventions de Messieurs les Maires de Royan et de Vaux, vous avez dit, Monsieur, que certains industriels avaient abandonné leur projet après le débat public, on ne demande qu'à vous croire. Il se trouve qu'ici on a été échaudés à Royan il y a 12 ans, je ne remonte pas jusqu'à 30 ans, mais à 12 ans, on a eu un débat public sur un projet de terminal méthanier au Verdon. L'opposition citoyenne était virulente, farouche et unanime à 99 %, ce qui n'a pas empêché le président de la commission particulière du débat public d'émettre un compte rendu plutôt favorable à l'investisseur. Il n'avait rien vu, rien entendu, voilà, l'opposition citoyenne était à peine évoquée dans son compte rendu. Le projet a continué son petit bonhomme de chemin et c'est finalement le travail de terrain, les associations et élus locaux qui ont mis un coup d'arrêt final à ce projet. D'autre part, sauf erreur de ma part, ce débat public est financé par le contribuable, est-ce que vous pouvez nous en donner le coût, s'il vous plaît ?

*Applaudissements dans la salle*

Sur le projet lui-même, enfin, c'est une question parallèle, l'État envisage d'installer un projet industriel lourd dans 2 zones Natura 2000. Quand on sait les difficultés qu'éprouvent les collectivités locales ou les particuliers pour installer une structure près d'une réserve naturelle ou près d'un site naturel, près d'un site Natura 2000, on est amenés quand même à se poser des questions : est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions sur cette dichotomie ? Est-ce que ma question est bien formulée ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais peut-être répondre sur le coût du débat public. Le budget pour ce débat et de 1,200 million d'euros pour un projet qui est entre 2 et 4 milliards d'euros. C'est, je dirais, le prix de la démocratie.

*Mouvements dans la salle*

2<sup>e</sup> chose, quand j'ai dit tout à l'heure qu'un maître d'ouvrage avait abandonné son projet, oui, certes. Mais ce qu'on voudrait, c'est que ce débat public ne se termine pas par oui, non. Oui, on fait, non on ne fait pas. On pense qu'on aurait perdu un peu notre temps, nous, commission du débat. Ce qu'on attend, c'est effectivement avoir des arguments à remonter vers le maître d'ouvrage pour faire évoluer son projet, si tant est qu'il soit possible. Mais c'est là où on pense qu'on aurait rempli notre mission. Pour le reste de la réponse...

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

On me signale qu'il y avait aussi, vous pouvez ajouter, au-delà des questions de Monsieur, des petites remarques sur IFREMER et la question des polices d'assurance. Alors, il y a toujours la possibilité de le mettre dans le SQR, dans le système questions-réponses, vos questions. Là, il y a une obligation de réponse de l'État et nous, on vérifie que la réponse arrive. N'oubliez pas de mettre votre mail si vous voulez la suite du débat. Monsieur VOS.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Je vais commencer par IFREMER. C'était Monsieur qui posait la question de l'association d'IFREMER, je ne sais pas, je ne le vois plus.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, ce n'est pas grave, comme la réunion est enregistrée, Monsieur pourra la voir après.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

D'accord. Voilà Monsieur. Donc en tout cas, vous verrez dans cette étude dans un premier temps ce qui est fait avec toutes les données d'IFREMER et elle a été relue par nos collègues de l'IFREMER. Donc après, on discutera de sa validité dans le cadre du débat, notamment pendant cette journée pêche, mais IFREMER est étroitement associée aux destinées des données pêches dans le cadre de ce débat public. J'espère que ça répond plus ou moins à votre question, c'est-à-dire qu'en tout cas, sachez que nos collègues d'IFREMER ont vraiment relu cette étude et ont donné leur avis dessus, ils l'ont fait évoluer.

Pour la question qui portait sur les assurances, je n'ai pas la réponse, mais je vous propose de la mettre en SQR et puis on vous répondra dans les 15 jours avec la DDTM. Je pense que c'est la meilleure manière de progresser et avec la DIR.

Pour la réponse à Monsieur, je pense qu'il y a un Code de l'environnement qui s'applique partout de la même manière, que ce soit en mer ou à terre et donc dans le cadre de ce projet, le lauréat tout comme RTE devront fournir comme on l'a dit tout à l'heure leurs études d'impact, il y a également dans les sites

Natura 2000 une étude d'évaluation des incidences du projet et tout finira par une enquête publique, donc on poursuivra exactement avec les mêmes exigences qui existent à terre et pour tous les citoyens, comme pour l'État.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, on prend la dernière question, Monsieur, la dernière question. Malheureusement, je sais qu'il y aura de la frustration, mais si vous avez d'autres questions, vous pouvez les noter par écrit et on va les remettre, vous aurez les réponses d'ici 15 jours, 3 semaines maximum. Monsieur, la dernière question.

**Ion TILLIER, Comité régional des pêches des Pays de la Loire,**

Bonsoir à tous, Ion TILLIER j'interviens pour le Comité régional des pêches des Pays de la Loire, donc [suite incomprise – son dégradé par des bruits parasites]... sont certainement déjà en train de se demander si je me suis perdu ici, la réponse est non. Donc non, je ne suis pas perdu et je suis présent simplement, parce que sur cette zone, il y a des navires des Pays de la Loire qui pêchent, de l'ordre d'une quarantaine environ par an et pour un chiffre d'affaires estimé en termes de production aux alentours de 350 000 €. C'est certainement ridiculement anecdotique par rapport à la production des locaux et ma parole sera pondérée aussi. Je vois que le débat se met en place et que l'ensemble des possibles est évoqué dans le cadre du débat, je voulais simplement faire une petite remarque, sur cet ensemble des possibles, c'est que de notre côté, on formulera bien évidemment nos avis en termes d'opportunité de zone, etc., certainement dans un temps, avec un peu de recul, avec celui des pêcheurs qui doivent être les premiers à s'exprimer à notre avis. Néanmoins, je voulais juste formuler le fait qu'on sera extrêmement attentifs et vigilants à d'éventuels effets PUMA, c'est-à-dire des projets peut-être utiles, mais ailleurs. C'est ce qu'on observe dans beaucoup de débats, notamment sur le volet maritime bizarrement sur lequel il n'y a pas forcément de foncier. Et si la zone qui est actuellement le centre du débat public est une zone de moindre importance, en quelque sorte pour les pêcheurs des Pays de la Loire, je sais que d'autres zones qui ont été simplement déclarées dans le DSF comme de potentielles zones de développement de l'éolien ne le sont pas pour nous. Le discours et l'implication changeront effectivement si la zone de débat se déplace. Donc ça, je tenais à le rappeler et à rappeler surtout à travers ça que pour arriver à finaliser ce volet-là, si jamais il y a une évaluation de zone, suite à une opportunité, etc., on sera extrêmement attentifs à une évaluation collective de la zone de moindre impact, parce que loin, ce n'est pas mieux en fait. C'est vraiment ça factuellement qu'il faudra déterminer les éléments et on ne lâchera absolument rien là-dessus. Je vous remercie.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Je pense que... Est-ce que ça appelait une réponse de la part de Monsieur VOS ?

**Ion TILLIER, Comité régional des pêches des Pays de la Loire,**

Non.

**M. Pierre-Emmanuel VOS, Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Je ne pense pas.

**M. Luc PICOT, secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Je donne la parole à Francis BEAUCIRE, le président de la CPDP pour le mot de fin de cette réunion, le mot de conclusion

**M. Francis BEAUCIRE, Président de la Commission particulière du débat public**

Oui, quelques mots à peine, ensuite je passerai le micro à Monsieur le Maire qui nous a accueillis ici. Je voulais vous remercier chaleureusement pour le côté constructif de tout cet échange. Constructif, je ne veux pas dire pour construire le parc, je veux dire pour nous aider nous à construire la suite du débat public, c'est ce dont je parle. Car, une bonne partie des questions, presque toutes les questions que vous avez soulevées méritent d'être approfondies, ce sont de grandes et profondes questions qui se posent dans le cadre de ce parc et qui se posent dans le cadre de tous les parcs, d'une certaine façon et même pour des projets qui ne sont pas des projets d'énergie. Donc nous, nous allons nous servir de ce qui est remonté de cette réunion à l'oral et par écrit avec vos fiches pour construire des séances ultérieures, des séances plus thématiques où nous pourrons confronter des points de vue. Et pour terminer, je voudrais simplement vous remercier aussi de la qualité de l'écoute et du respect que nous avons eu entre nous, c'est très très important et je voudrais remercier les services de l'État qui sont quand même bombardés de questions et qui me semble-t-il n'esquivent pas les réponses, même lorsque les réponses sont encore empreintes d'incertitudes ou de flou. Donc merci beaucoup.

Nous avons vos e-mails lorsque vous avez bien voulu nous les laisser, ça veut dire que nous allons constituer un fichier de cette réunion et nous pourrons converser avec vous et si un moment donné, vous ne voulez plus recevoir de messages, vous nous le direz. Voilà, merci beaucoup, bonne soirée, mais je donne bien sûr le micro à Monsieur le Maire.

**M. Patrick MARENGO, Maire de Royan**

En tant qu'hôte de la soirée, responsable de l'ordre public, moi je ne peux que vous remercier là aussi du plus profond du cœur pour le respect, la courtoisie dont vous avez fait montre ce soir vis-à-vis de toute cette équipe dont la mission n'est pas facile, vous en conviendrez, et nous aurons tous à cœur de bien sûr défendre les intérêts du pays royannais et au-delà, d'accord, mais là aussi, de façon intelligente et dans le respect des personnes. Merci beaucoup.

*Applaudissements de la salle.*